

LEF TAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

NOVEMBRE/DÉCEMBRE

2024

N°291-292

12€

NOS VALEURS
CITOYENNETÉ
FRATERNITÉ
SOBRIÉTÉ

ACTION SOCIALE ET RELIGIONS L'UNION SACRÉE EN PÉRIL ?



INVITÉ DU MOIS

Ghaleb Bencheikh

Président de la Fondation de
l'Islam de France

DÉPARTEMENTS

**La résistance
s'organise**



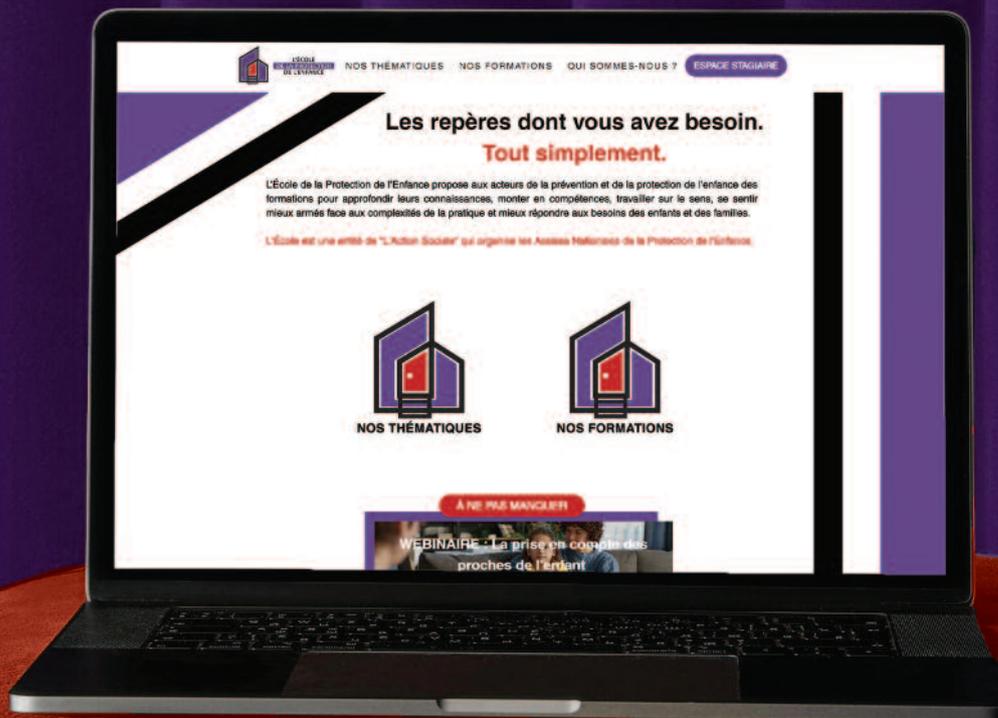
L'ÉCOLE
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

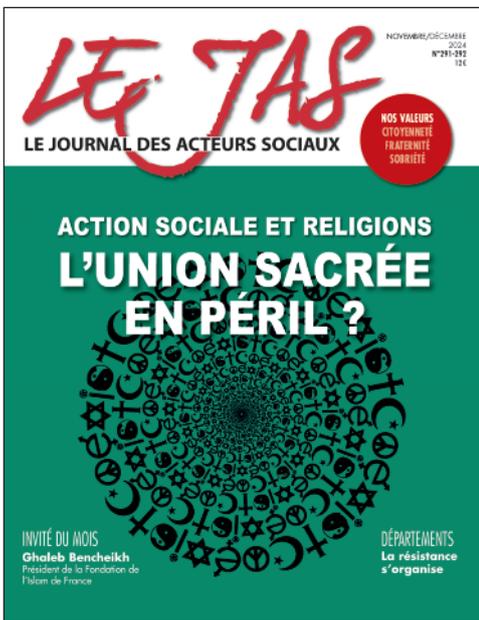
Les repères dont
vous avez besoin.
Tout simplement.



Notre site fait peau neuve !

(re)découvrez les programmes et modalités d'inscription
de nos webinaires, séminaires et autres formations
sur www.ecoleprotectionenfance.com





INVITÉ DU MOIS - Ghaleb Bencheikh p.19



DOSSIER - Action sociale et religions p.23



DÉCRYPTAGE - Départements, la résistance s'organise p.31

SOMMAIRE

- 4**
Édito
- 5**
Un petit questionnaire, une aide précieuse
- 8**
L'ESSENTIEL
Institutions
- 12**
Société
- 14**
Climat
- 16**
Social sans frontières
- 19**
INVITÉ DU MOIS
Ghaleb Bencheikh
président de
la Fondation de l'islam
de France
- 23**
DOSSIER
Action sociale et religions
L'union sacrée en péril ?
- 34**
DÉCRYPTAGE
Départements,
la résistance s'organise
- 40**
BIEN VIEILLIR
Action sociale interrégime :
La dynamique fête ses dix ans
- 44**
LIEN SOCIAL
Radios Associatives :
Le GRAL favorise leur impact
sur la citoyenneté
- 47**
ENFANCE FAMILLE
Le plaidoyer « pour une
éducation positive »
d'Isabelle Filliozat
- 49**
LE CAHIER DES RÉSEAUX
- 50**
EMPREINTES CITOYENNES
La JNCF sur les rails

**Mobilité
électrique,**
le courant passe
entre nous

Élus locaux, organismes du logement social, la Banque des Territoires vous apporte des solutions d'ingénierie et de financement pour développer la mobilité décarbonée : installation de bornes de recharge de véhicules électriques en voirie ou en parking, développement des flottes de bus électrique, tramways et TER.
Contactez-nous

L'intérêt général a choisi sa banque



DÉCOUVREZ
NOS SOLUTIONS
D'INGÉNIERIE ET
DE FINANCEMENT

banquedesterritoires.fr

 | @BanqueDesTerr

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert

Ont collaboré à ce numéro : Alexandra Foucher, José-Marie Latour, Hélène Padieu, Olivier Van Caemerbèke

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placiard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, administrateur de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :

Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée :
Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

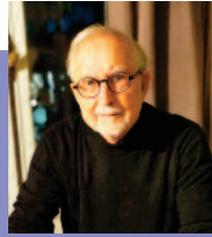
Maria Lillo (responsable)
Tél. : 01 53 10 24 10
Mail : maria.lillo@lejas.com
Tarifs : 1 an/10 numéros
France : 75 euros - Étranger : 94 euros
Vente au numéro : 12 euros

PUBLICITÉ :

Défis Régie - Tél. : 06 72 71 89 47
catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale,
SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346
Siège social : 11 bis, rue de la Planche, 75007 Paris
Numéro de commission paritaire : 1228 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : décembre 2024
ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

Mes vœux pour 2025 : plus de citoyenneté, de fraternité, de sobriété

Ce sont sur d'inquiétantes menaces que s'est achevée l'année 2024, avec le dérèglement climatique, l'enlèvement financier, et la résurgence de l'insécurité partout dans le monde. De plus, ces défis sont d'une telle ampleur qu'ils génèrent des réflexes de repli qui menacent désormais la démocratie partout dans le monde. Car, comme l'histoire nous le rappelle, le vent du totalitarisme s'est toujours enflé de la peur de l'autre.

Pourtant, même si cette sombre perspective concerne notre pays autant que les autres, nous pouvons encore briser ce cercle infernal qui trouve principalement sa source dans l'idée que la liberté n'est plus un moyen de parvenir à une société fraternelle, mais de sacraliser l'individu au détriment du collectif et de l'environnement.

Pour éviter le chaos, il nous faut donc redonner toute leur force aux valeurs de citoyenneté, de fraternité et de sobriété, comme s'y attache notre journal depuis sa création.

En ce qui concerne la citoyenneté, il est indispensable de promouvoir l'attachement de nos concitoyens aux actions collectives, et de faciliter leur mobilisation. C'est tout le sens de la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité (voir p. 50-51), dont il faut absolument amplifier l'impact cette année. Avec l'espoir de rappeler aux acteurs politiques qu'une société désunie est une société désarmée.

En ce qui concerne la fraternité, son délaisement par les pouvoirs publics est à l'origine de tous les désordres. Comme s'ils avaient cessé de croire que l'ancrage à la devise républicaine n'est pas seulement un choix de société, mais également la condition de sa survie. Si l'éthique redevenait enfin une boussole, les médias influents cesseraient peut-être d'exploiter le pire en négligeant les multiples signes de résilience collective.

En ce qui concerne la sobriété, qui ne doit pas être interprétée comme le refus du bien-être économique et social, mais au contraire comme l'aurore d'un avenir apaisé et durable. Nous venons de subir une des épreuves environnementales parmi les plus cruelles de ces deux derniers siècles, avec le cyclone Chido qui a dévasté Mayotte. Cela pourrait être un choc salutaire, nous incitant à doubler l'effort de solidarité par un effort de lucidité, pour que chacun d'entre nous fasse de la question environnementale sa toute première priorité pour 2025.

Vous permettre
de gagner
en assurance,
c'est ça être
assurément
humain.



ASSURANCES AUTO, MOTO ET HABITATION

Jusqu'à

90 JOURS OFFERTS⁽¹⁾

du 1^{er} au 31 octobre 2024



Assurément
Humain

(1) 60 jours de cotisation offerts la 1^{re} année pour toute souscription en tacite reconduction d'un contrat AUTO PASS ou d'un contrat Habitation DOMO PASS (souscription ou ajout d'une maison ou d'un appartement en résidence principale ou secondaire hors logement en maison de retraite) ou d'un contrat habitation AMPHI PASS « Etudiant » (hors logement en école de fonctionnaire) ou d'un contrat MOTO PASS (pour un deux roues de plus de 80 cm³ en formule Tous Risques ou Tous risques+), hors frais d'échéance, contribution attentat, fonds de solidarité, coût d'avenant, frais de mensualisation et droit d'entrée.

30 jours offerts supplémentaires la 1^{re} année sur le 2^e contrat AUTO PASS, Habitation DOMO PASS, Habitation AMPHI PASS ou MOTO PASS souscrit et les suivants répondant aux conditions ci-dessus. Soit 90 jours offerts sur le 2^e contrat et les suivants. Offres valables du 01/10/2024 au 31/10/2024, non cumulables avec toute offre en cours.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, MOTO PASS, Habitation DOMO PASS et AMPHI PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr et disponibles en agence GMF.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.

© Getty Images.

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ



p.8

INSTITUTIONS

p.12

SOCIÉTÉ



p.14

CLIMAT

p.16

SANS FRONTIÈRES





PROTECTION DE L'ENFANCE

Un repérage toujours largement perfectible

En octobre dernier, lors de la séance des questions au gouvernement, une députée soulevait le problème d'une meilleure formation des personnels de l'Éducation nationale en matière de repérage des situations de danger pour les enfants. Ce qui est fort utile, car de nombreux départements dénoncent une augmentation importante des informations préoccupantes (IP) : + 20 % en 2024 dans l'Hérault, + 16 % en Gironde ou, en Seine-Saint-Denis, une augmentation de 10 % par an depuis 2019. Le service 119 Enfance en danger reporte la même tendance. Pour autant, le bien-fondé de ces signalements n'est pas toujours au rendez-vous. Ainsi les professionnels déplorent toujours les IP abusives (conflits parentaux, signalements « parapluie », ou encore mauvaise compréhension d'un problème psychologique de l'enfant, comme un TDAH). Et, inversement, de nombreuses situations sont passées sous silence par peur de nuire ou par peur de représailles. Un double problème d'interprétation et de soutien, qui peut avoir des conséquences tragiques. Et pourtant, ces deux tendances dysfonctionnelles sont connues depuis longtemps, mais pas grand-chose n'est mis en place pour atténuer leurs effets.

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR

La Drôme lâche ses maires

C'est un coup dur pour les maires de la communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux (21 communes pour environ 10 000 habitants). Le projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) avait été l'objet d'un vote de soutien en 2022 par le département de la Drôme. Or, celui-ci vient de remettre en cause sa participation. En cause, un mauvais copier-coller sur le procès-verbal de décision envoyé à l'État (le nom de la communauté de communes n'était pas le bon), qui a conduit le contrôleur à renvoyer le dossier pour correction. Le département a alors décidé de se dédire, estimant faire ainsi des économies. Une décision ressentie comme une trahison par les maires, qui ont déjà commencé à mobiliser population et entreprises. TZCLD permettrait, au contraire, au département de faire des économies, puisque 40 % des bénéficiaires de ce projet sont au RSA et que leurs allocations seraient reversées dans le dispositif. Un vrai gâchis.

NUTRI-SCORE

Un label qui peine à être appliqué

Alors que la France est le pays à l'initiative du nutri-score, mis en place en 2016 et suivi par de nombreux autres pays européens (Espagne, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Suisse), elle peine aujourd'hui à le faire progresser. Concrètement, le nutri-score est un label, proposé par des chercheurs et recommandé par l'OMS, qui offre un étiquetage de A à E des produits alimentaires indiquant leur qualité nutritionnelle globale : présence de sucres, sel, graisses, fibres... qui devrait aider grandement les consommateurs à mieux choisir leurs produits. Une vertu pourtant contestée par certains parlementaires, craignant l'opprobre qui pourrait tomber sur certains produits, en particulier les produits traditionnels (fromages, foie gras...) au risque de déstabiliser économiquement des filières, faute d'une compréhension par tous de l'interprétation du score. Un débat qui met en relief la nécessité de bien accompagner l'évolution des comportements en matière de nutrition.

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

La généralisation n'est pas pour aujourd'hui



Depuis sa création par Emmanuel Macron en 2019, le service national universel (SNU) n'a pas connu le développement attendu. En effet, le gouvernement souhaitait pouvoir le généraliser à tous les jeunes de 15 à 17 ans d'ici à 2026, mais cela n'en prend pas le chemin. Ses détracteurs sont de plus en plus nombreux, à l'instar du rapporteur des programmes jeunesse auprès de l'Assemblée nationale, Éric Jeansannetas, qui a préconisé son abandon en concluant : « *Après cinq ans d'expérimentation il n'apparaît pas que le SNU apporte une plus-value suffisante en comparaison des autres politiques d'engagement de la jeunesse* ». Le gouvernement prévoit de revoir le dispositif à la baisse, sans toutefois l'abandonner complètement. Une copie à revoir en profondeur, tant du côté du format de l'initiative que de son pilotage. Car, comme nous l'avons souvent écrit, le Service National Universel nécessite le concours des maires et ne peut être utile sur le terrain du vivre ensemble qu'en étant obligatoire.

RÉSIDENCES SENIORS

Un modèle économique en berne



Après les débats houleux concernant la gestion des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), les résidences senior semblent aujourd'hui également en difficulté, et l'on dénombre de plus en plus de dépôts de

bilan. Ces résidences offrant appartements adaptés et services aux personnes âgées sont souvent financées par un appel à investissement auprès d'une multitude de petits épargnants qui en espèrent en retour des dividendes. Un modèle économique prometteur dans un contexte de vieillissement de la population. Or, la crise importante de l'immobilier depuis quelques années a freiné le mouvement de confiance dans ce type d'investissement, sans oublier les répercussions indirectes du scandale Orpea. Résultat : des chiffres d'affaires en berne au détriment de la qualité des services de ces résidences, entraînant un désamour des seniors dont on espérait la clientèle... Un cercle vicieux financier, dont la seule issue est le rétablissement de la confiance dans l'immobilier et dans la qualité de l'offre de service.

HCFEA

L'inquiétante progression de la sédentarisation

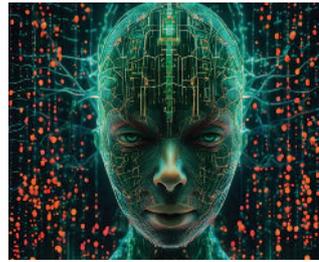


Un rapport récent du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) dévoile les conclusions d'une étude de deux ans sur la place

des enfants dans l'espace public. Le constat révèle une augmentation constante de la sédentarisation de ceux-ci à domicile et leur invisibilisation dans l'espace urbain. Sans surprise, est d'abord pointée du doigt l'informatisation de la vie quotidienne familiale (télétravail, courses en ligne, réseaux sociaux...), mais aussi un passage plus pernicieux à une société qui n'autorise plus les enfants à demeurer sans supervision constante. Par exemple, 97 % des élèves du primaire et 77 % de ceux du collège sont accompagnés à l'école par leurs parents, même quand le trajet est très court. Cette évolution produit des effets très inquiétants : incapacité de construire des liens avec autrui, baisse des performances cognitives, santé physique dégradée... Mais aussi, une existence sociale qui s'estompe et qu'il est urgent de repenser.

SERVICES PUBLICS

IA : une dangereuse facilité



Après la croissance souvent trop précipitée des démarches dématérialisées, l'irruption de l'intelligence artificielle dans les relations services publics/usagers marque une nouvelle étape. En effet, la Défenseure des

droits, saisie de plusieurs plaintes de ceux-ci, a publié le 13 novembre un rapport sur le sujet. Celui-ci établit que l'absence de supervision systématique de la machine par un humain lors de prises de décisions peut laisser passer des erreurs grossières, à l'instar d'un dossier d'élève de 3^e qui a été retoqué d'Affelnet, car toutes les notes avaient été ramenées à 0. Pire, le processus d'apprentissage automatisé de l'IA favorise l'intégration de biais de traitement ou de discrimination. D'autres dérives sont possibles, comme l'utilisation des algorithmes à des fins de contrôle (par exemple, pour déceler la fraude aux prestations sociales), entraînant un traitement abusif des données comme le calcul probabiliste qu'un usager est réellement célibataire ou qu'il est réellement le bénéficiaire de soins. Des procédés inadmissibles lorsqu'ils aboutissent à des erreurs de jugement.

PATRIMOINE CULTUEL

L'entretien des églises, une couronne d'épines pour les maires

Si l'incendie de Notre-Dame en 2019 a attiré l'attention médiatique sur l'état des églises, le problème de leur délabrement dure depuis bien plus longtemps. Une situation préoccupante pour les communes, habituellement en charge de l'entretien de ces bâtiments, hormis ceux à vocation nationale. Les états généraux sur ce sujet, lancés par l'Église de France en septembre 2023, a rendu récemment son rapport. Celui-ci indique que plus de 1600 édifices religieux sont actuellement fermés pour un motif de dangerosité, sur les quelque 40 000 que compte notre pays. Et à moyen terme, on pourrait voir disparaître entre 2 500 et 5 000 églises d'ici à 2030 (vente des murs, voire destruction pure et simple). Comme le soulèvent de nombreux maires, l'affaire n'est pas que patrimoniale, mais touche de près à l'identité même de la commune, lorsque les habitants sont contraints de célébrer mariages, baptêmes et enterrements dans un autre lieu.

SCOUTISME

Une meilleure formation à la citoyenneté



L'Ifop vient de publier une enquête sur l'engagement civique faite à la demande du Rasso, un réseau d'anciens scouts, cherchant à comparer les comportements altruistes chez les personnes passées par le scoutisme et chez les autres. Les chiffres recueillis sont édifiants : ainsi la participation à la vie collective est beaucoup plus développée chez les premiers, qui sont à 87 % membres d'une association contre 33 % en population générale, ou encore qui ont participé à hauteur de 95 % aux élections législatives et à 97 % aux présidentielles, contre 73 % et 85 % pour l'ensemble des Français. L'impact éducatif du scoutisme se ressent également dans l'inquiétude climatique, puisque 82 % d'anciens scouts se disent fortement préoccupés par ce sujet, contre 77 % en population générale. Le fondateur du scoutisme, Robert Baden-Powell (1857-1941), ne disait-il pas : « *Essayez de quitter la terre en la laissant un peu meilleure que vous ne l'avez trouvée* »... Un propos qui rappelle que ce mouvement est avant tout un mouvement éducatif, et non un simple loisir.

COLLECTIVITÉS LOCALES

Défendre les nouveaux postes

La réduction des dépenses publiques est un thème omniprésent aujourd'hui dans la politique budgétaire. La Cour des comptes, préconise de réduire les dépenses des collectivités de 5 % en supprimant 100 000 postes d'agents territoriaux. Un chiffre qui correspond aux nouveaux postes créés dans les territoires depuis 2010. Une augmentation, selon la Cour, qui ne se justifie par aucune extension de compétences. Au contraire, elle estime que dégraisser la fonction publique territoriale, tout en demandant une meilleure gestion des ressources humaines, ne ferait pas reculer la qualité du service. Une préconisation qui soulève l'indignation de nombreux élus et responsables locaux qui y voient soit un mépris du national envers le local, soit une méconnaissance des magistrats du fonctionnement des collectivités, arguant que ces nouveaux postes ont, de fait, permis de développer des services auparavant déficients.

CARTON VERT



À **Karoline Andaur**, secrétaire générale de WWF en Norvège, qui a lancé une action en justice contre le gouvernement de son pays pour contester ses projets miniers sous-marins, particulièrement destructeurs pour l'environnement.



À **Camille Besombes**, spécialiste des maladies infectieuses et tropicales, qui ne cesse d'alerter l'opinion sur l'évolution du virus H5N1 (grippe aviaire), qui concerne dorénavant de nombreux cas humains.



À **Michaël Delafosse**, président de la métropole de Montpellier, pour son action locale et nationale en faveur de la gratuité des transports en commun.

CARTON ROUGE



À **Elon Musk**, industriel et conseiller spécial de Donald Trump, qui utilise son réseau social X pour soutenir les partis d'extrême droite en dehors de son pays. Après son soutien à Giorgia Meloni en Italie, il manifeste son intérêt désormais pour l'extrême droite allemande.



À **Javier Milei**, président libertarien d'Argentine, qui ne cesse d'insulter ses opposants, élus, journalistes, intellectuels, en créant ainsi un climat d'hostilité pouvant déboucher sur des violences physiques.



À **Sophie Binet**, secrétaire générale de la CGT, qui considère que le taux record d'abstention aux élections syndicales dans les TPE (95%) est dû en grande partie aux pouvoirs publics et aux médias, trop discrets sur cette élection, dédouanant ainsi les syndicats dont c'est la tâche.

DES CHIFFRES ET DU SENS

➤ **2 400**

c'est le nombre de maires qui ont démissionné depuis le début de leur mandat en 2020, une augmentation conséquente par rapport au mandat précédent.

➤ **88 KM**

c'est la distance en TGV qui produit la même empreinte carbone que la consultation de 5 heures de vidéo HD sur réseau mobile.

➤ **1/4**

c'est la proportion des 18-27 ans qui auraient acquis des crypto-monnaies, un mouvement, selon les analystes, autant dû à la spéculation qu'à l'attractivité du monde technologique.

➤ **6,3 MILLIONS**

c'est le nombre d'hectares de forêts détruits dans le monde en 2023, un résultat qui fait dramatiquement ressortir l'incohérence des comportements humains dans cette période où nul ne peut prétendre en ignorer les dangers.

➤ **639 533**

c'est le nombre de naissances en France métropolitaine en 2023, en très net recul encore une fois par rapport à l'année précédente, et aboutissant à une baisse de 20% des naissances par rapport à 2010 (802 224).

➤ **-17%**

c'est selon le groupe *SeLoger.com* le recul des offres de locations en France entre 2022 et 2024.

➤ **+3,1°**

c'est le nouvel indice d'augmentation globale des températures sur notre planète d'ici à 2100, recalculé par l'ONU en raison des effets beaucoup trop faibles des engagements des États sur ce sujet. Rappelons que les accords de Paris en 2015 préconisaient de limiter la hausse à +2°, voire à 1,5° si l'humanité se montrait raisonnable.

➤ **3601**

c'est la quantité de substances chimiques trouvées dans le corps humain en provenance des emballages alimentaires, dont environ 80 sont cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

➤ **86%**

c'est la proportion des enfants de plus de 8 ans présents sur les réseaux sociaux. Parmi eux, la moitié des enfants de 11 et 12 ans ont un compte *Tik-Tok*.

➤ **1 664**

c'est le nombre d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT) en France, permettant à près de 119 000 personnes en situation de handicap d'avoir un travail rémunéré et un accompagnement.

ESPRIT SOLIDAIRE

Des dizaines de milliers de donateurs pour aider Mayotte

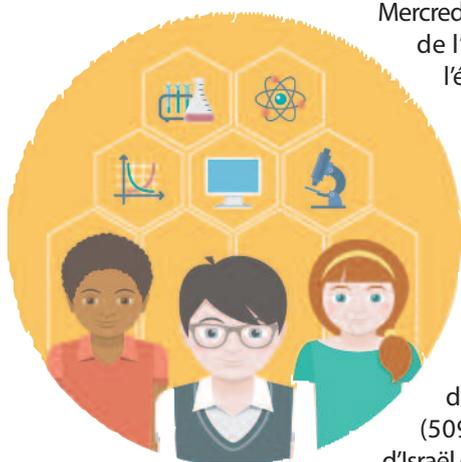


Si le cyclone Chido qui a dévasté l'île-département de Mayotte était d'une ampleur inédite, le soutien humain aux victimes l'a également été. Toutes les associations caritatives qui ont lancé des campagnes de dons, la Fondation de France, les Apprentis d'Auteuil, le Secours populaire... ont reçu avec une incroyable rapidité des dons

en provenance de dizaines de milliers de personnes, atteignant en très peu de jours des montants inégalés. Ainsi la Fondation de France déclare avoir reçu entre le 14 et le 19 décembre jusqu'à 14 millions d'euros. Les dons s'échelonnent de 5 à 10 000 euros, et concernent toutes les catégories de citoyens, très sensibles à la situation de l'île. De nombreuses entreprises ont également organisé, de façon plus ou moins informelle, des collectes parmi leurs collaborateurs. Un ample mouvement solidaire qui conforte pour une grande partie des Français l'idée que l'interdépendance n'est pas un concept du passé...

ÉDUCATION

Filles et garçons très inégaux face aux sciences



Mercredi 4 décembre était publié le rapport de l'Association internationale pour l'évaluation de la réussite éducative (IEA) concernant l'enquête TIMSS, effectuée tous les 4 ans dans une cinquantaine de pays afin de comparer les performances en mathématiques et en sciences des élèves de CM1 et de 4^e. Les résultats ne sont toujours pas glorieux pour la France, qui avec 468 points se maintient en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (509 points), aux côtés du Portugal, d'Israël et des États-Unis. Mais là où la situation a progressé de façon inquiétante, c'est l'écart

entre filles et garçons qui se creuse : les meilleures performances des garçons augmentent, alors que celles des filles régressent. Cela malgré des mesures déjà prises pour favoriser l'attractivité des sciences auprès de ces dernières. des mesures encore insuffisantes semble-t-il.

HANDICAP

Amélioration du taux d'emploi

Lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap (SEEPH), qui a eu lieu du 18 au 24 novembre, a été vérifié une fois de plus l'impact des mesures de promotion de l'emploi dans ce secteur. En effet, en France le taux de chômage des personnes en situation de handicap s'élève à 12% contre 17% en 2015 selon la Dares. Bien que cela reste près du double de la population générale, ce résultat est supérieur à la moyenne européenne et est le fruit d'initiatives remarquables. Par exemple, Automatic Data Processing (ADP), éditeur de solutions RH, qui a formé l'ensemble de ses collaborateurs sur le handicap pour mieux accueillir ces personnes.

VIOLENCES ÉCONOMIQUES CONJUGALES

Un éclairage édifiant



Privation des moyens de paiement, non participation aux charges du ménage, appropriation de l'argent destiné aux enfants..., ces violences conjugales

sont courantes mais jusqu'à présent peu dénombrées. C'est tout l'intérêt de l'étude menée par le Crédit mutuel avec l'Ifop en novembre 2024, qui permet de mieux cerner l'ampleur du phénomène. Dorénavant, on sait qu'une femme sur cinq a été exposée à des violences économiques et leur impact est mieux identifié. Ce qui domine nettement c'est le vol et la confiscation unilatérale des ressources du foyer (50%), suivis du contrôle autoritaire des finances du ménage (35%), et enfin d'un refus d'autonomie de la conjointe en matière professionnelle (15%). Par ailleurs, d'autres études produites à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes nous indiquent que près d'un quart des femmes en couple ne disposent pas d'un compte bancaire personnel.

SEXUALITÉ

Une enquête fait l'état des lieux



Organisée par l'Inserm et l'ANRS depuis 1970, l'enquête « *Contexte des sexualités en France* » a rendu les conclusions de sa 4^e édition dans un rapport publié mi-novembre. Nourrie par des entretiens auprès de 31 500 personnes de 15 à 89 ans, elle fait apparaître des évolutions marquées par rapport aux éditions pré-

cédentes. Si les résultats témoignent d'une diversification des pratiques (dans le type d'actes et la multiplication des partenaires, y compris avec un recours plus fréquent à l'homosexualité), ils montrent également une baisse de la fréquence moyenne. Ainsi, les femmes déclarent avoir en moyenne eu 6 rapports lors des quatre dernières semaines contre 8,6 en 2006, et les hommes 6,7 contre 8,7. Une baisse d'activité, selon les chercheurs, due en partie à la diminution des couples au profit du célibat. Mais également, dans la foulée du mouvement MeToo, par le refus croissant de rapports non désirés.

TÉLÉTRAVAIL

Un mode de relations préjudiciable à la créativité



Si le concept de télétravail existe depuis plus de deux décennies, en particulier pour les emplois utilisant l'informatique, la crise mondiale du Covid-19 en a fait, en

très peu de temps, un phénomène de masse. Pour autant, son principe est remis en cause pour plusieurs raisons. Beaucoup de celles-ci ont été explorées (enjeux du management des projets, du contrôle, de l'isolement, de la pénétration de la sphère professionnelle dans la vie familiale...), mais un effet est encore assez peu connu : la perte de créativité. En effet, de récentes recherches en neurosciences font apparaître des phénomènes cognitifs montrant l'importance de la présence d'un collectif pour mieux apprendre, à travers d'innombrables informations captées, comme le langage non verbal. En approfondissant ces recherches, encore rares et éparpillées, on pourrait ainsi donner un fondement scientifique à la nécessité du vivre-ensemble.

INSERTION

Le microcrédit personnel ne rencontre pas sa cible



Portés par des opérateurs privés, le plus souvent associatifs, pour permettre à des personnes non éligibles aux crédits bancaires classiques de financer leurs projets d'insertion, le microcrédit se décline en « professionnel » (création d'entreprise) et « personnel » (prêt classique permettant de financer des aides pour pouvoir trouver

du travail, comme un permis de conduire par exemple). Si la version professionnelle fonctionne bien, avec une hausse des demandes de 52 % depuis 2018, ce n'est pas le cas des demandes de prêts personnels. En effet, il n'y a en France que 20 000 demandes par an, alors qu'on pourrait en traiter cinq fois plus. La première raison de ce faible recours est la prudence face au risque de surendettement. Il serait donc important d'offrir parallèlement à ce crédit un accompagnement incluant l'éducation budgétaire des bénéficiaires, ce qu'offrent déjà à titre expérimental quelques programmes comme celui de l'association Crésus « coup de pouce emploi », en Seine-Saint-Denis.

TEMPS DE TRAVAIL

La France élève indolente

Selon une étude de l'institut Rexecode, publiée jeudi 19 décembre, les Français qui travaillent à temps plein ont passé en moyenne 1673 heures à leur poste de travail, soit 120 heures de moins que la moyenne européenne. Seule la Finlande, avec 1625 heures, et la Suède, avec 1667 heures, font mieux. Or cette question est de plus en plus débattue, car elle expliquerait en partie le déficit de productivité de notre pays et son impact sur le PIB. Et donc le financement de notre modèle social. Par ailleurs, l'étude montre qu'il y a trop peu d'actifs pour financer ce dernier. Ainsi, le taux d'emploi s'élève en France à 68,4 %, contre 72 % en moyenne européenne. Enfin, on peut noter que si le temps de travail est peu élevé en Suède et en Finlande, en revanche le taux d'emploi y est très élevé (74 % pour la Finlande et 78 % pour la Suède), ce qui marque un meilleur partage du travail.

POLLUTION PLASTIQUE

L'échec lamentable d'un traité

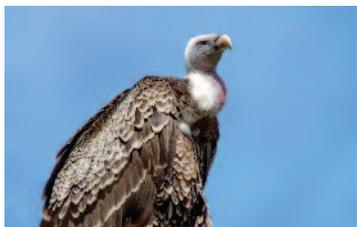


Une étude de l'ONG *The Ocean Cleanup*, publiée mardi 19 novembre, révèle que dans une zone du Pacifique nord appelée « le continent de plastiques » (qui couvre six fois la superficie de la France), on trouve jusqu'à dix millions de microparticules par kilomètre carré, soit dix fois plus qu'en 2015. Ce constat corrobore toutes les informations qui montrent des pays comme l'Égypte ou la Syrie transformées en gigantesques poubelles. Et partout dans le monde d'immenses décharges à ciel ouvert déversent les plastiques dans les cours d'eau. Et il faut rappeler par ailleurs les effets nocifs des plastiques dans l'alimentation humaine et animale, et dans la détérioration du climat. On estime que la production de plastiques devrait représenter en 2050 15 % de la production globale des gaz à effet de serre. C'est pourquoi la réunion de 175 pays à Pusan, Corée du Sud, constituait un espoir, car un traité était envisagé pour ralentir ce processus. C'était compter sans l'opposition des pays producteurs de pétrole, qui voient dans le plastique le moyen de compenser la baisse de

revenus due à l'interdiction progressive des véhicules à moteur thermique. C'est le cas de l'Arabie Saoudite, qui a investi avec *Total Energie* 11 milliards de dollars cette année pour construire un site pétrochimique géant consacré à la production de polyéthylènes. La réunion s'est donc soldée par un échec, que le chef de la délégation du Panama a qualifiée de « *trahison mondiale* » car « *chaque jour de retard est un jour contre l'humanité* ».

ECOSYSTÈMES

Le déclin des vautours indiens accentue la mortalité humaine



Les scientifiques ne cessent de lancer des alertes sur l'interaction entre la survie d'espèces animales et celle des humains, mais ont du mal à chiffrer cet impact. Dans un article publié récemment dans *l'American Economic Review* deux économistes indiens, Eyal Frank et Anant Sudarshan, prouvent que le déclin du vautour en Inde, observé

depuis les années 1990, serait responsable d'une hausse de plus de 4 % de la mortalité humaine. En effet, ces rapaces sont ce qu'on appelle « une espèce-clé », car ils font disparaître les carcasses d'animaux, un service essentiel dans ce pays où l'on dénombre 500 millions de têtes de bétail. Or, avec leur disparition, les prédateurs qui ont pris leur place sont les rats et les chiens sauvages, moins efficaces, qui laissent de nombreuses carcasses contaminer les cours d'eau, répandant choléra, typhoïde et dysenterie. De plus, ces deux espèces sont également porteuses de la rage qui, rappelons-le, occasionne 20 000 décès chaque année en Inde, principalement d'enfants de moins de 15 ans. Ils rappellent que le vautour indien a été décimé à 95 % par un empoisonnement au diclofénac, une molécule présente dans des médicaments génériques bon marché utilisés en médecine vétérinaire.

PANNEAUX SOLAIRES

Une usine chinoise en France

Voilà une annonce surprise bien agréable dans un contexte morose pour l'industrie française. Le fabricant chinois de panneaux photovoltaïques, *Das Solar*, a annoncé son projet de construire à Montbéliard dans le Doubs sa première « giga factory » hors de Chine. Cette société, parmi les leaders mondiaux de panneaux, prévoit d'investir 109 millions d'euros et de lancer sa production dès juin 2025 avec plus de 500 ouvriers. En outre, cette implantation, selon les perspectives de *Das Solar*, s'accompagnerait d'un transfert de technologies qui pourrait entraîner la mise en place d'une filière complète avec d'autres entreprises, ce qui pourrait aboutir à 3 500 emplois. Une bonne nouvelle pour l'écologie, mais aussi pour l'économie locale et l'image de notre pays à l'étranger.

INFORMATION

Les médias pointés du doigt



Un rapport de l'association Quotaclimat publié le 16 décembre porte un jugement sévère sur le rôle bien trop faible des médias dans la lutte contre les effets du changement climatique. Avec pour mission principale une veille médiatique sur tous les sujets environnementaux, ce collectif

décortique depuis deux ans la façon dont les sujets sont portés dans le débat public, accordant une attention particulière à la désinformation et aux propos climatosceptiques. L'organisme saisit régulièrement l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM). Son rapport établit aussi que la seule action de citoyens engagés est insuffisante, et qu'il faudrait des mesures réglementaires plus fortes pour obliger les médias à couvrir les thématiques environnementales. Un appel qui sera, espérons-le, entendu du législateur, tant les enjeux sont importants.

GIEC

Décryptage critique d'un organisme utile

Le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat), a joué un rôle fort utile pour la prise de conscience environnementale. Mais, paradoxalement, il a du mal à alerter l'opinion sur les risques immédiats, préférant évoquer 2100, ce qui ne facilite pas la mobilisation. C'est le résultat de sa composition. Rappelons que, né en 1988, le GIEC a pour mission de synthétiser l'état de la recherche scientifique sur le changement climatique, ses causes et ses effets, afin d'orienter par des préconisations les décisions des États. Derrière cette idée vertueuse, un premier défaut structurel : ce sont les États qui élisent le bureau du GIEC. Une façon de garder à l'écart certains scientifiques un peu trop militants. De même, les États doivent approuver les préconisations alors qu'ils sont souvent confrontés à la pression des grandes puissances économiques. Ce qui abouti souvent à des consensus mous dénoncés par un nombre croissant de scientifiques qui cherchent, de ce fait, d'autres modes d'action.

CONSUMMATION

Un clivage entre générations

Le 2^e baromètre annuel « *Pouvoir d'achat et consommation éthique* » commandé par la banque éthique Hélios à l'institut Discurv, publié le 12 novembre, apporte un éclairage édifiant sur la prise de conscience par nos concitoyens de risques liés aux bouleversements environnementaux. En effet, le rapport montre sans équivoque un fossé entre les jeunes générations et leurs aînés sur ce thème. Ainsi, 24 % des personnes nées avant 1965 (les « boomers ») ne se sentent pas concernées par le réchauffement, contre 12 % chez celles nées après 1981 (« millenials » et « Gén Z »). L'étude montre également des comportements différents, avec 50 % des trentenaires qui adaptent leur mode consommation de produits sur un critère de respect environnemental, contre un tiers en population générale. Un écart relativement important selon l'âge, qui pourrait être réduit avec un effort accru d'information vers la population générale et des mesures financières bien plus fortes en faveur des circuits responsables.

BIODIVERSITÉ

Un risque majeur ignoré par les élites dirigeantes

Parmi les dangers du réchauffement climatique, perceptibles à travers l'augmentation de catastrophes naturelles d'ampleur, l'effondrement de la biodiversité semble toujours sous-estimé des élites. La raison majeure à la surdité des dirigeants, selon le journaliste scientifique Stéphane Foucard dans une chronique parue dans *Le Monde* du 4 novembre, est d'abord culturelle. En effet, l'idée est encore extrêmement répandue selon laquelle une chute de productivité a toujours une cause technologique (l'interdiction des pesticides qui fait baisser la rentabilité des cerisiers, par exemple) ou une solution technologique (le recours aux mégabassines, les OGM, l'intelligence artificielle...). Une surdité teintée d'un soupçon de mauvaise foi, tant les intérêts économiques sont souvent en contradiction avec les intérêts écologiques.

MALAWI : L'INJUSTICE CLIMATIQUE FACE AU FONDS « PERTES ET DOMMAGES »

On n'a plus besoin de le prouver, les pays les plus pauvres sont ceux où les catastrophes naturelles ont les effets les plus meurtriers. C'est le cas du Malawi, petit pays enclavé entre le Zimbabwe, le Mozambique et la Zambie, qui connaît depuis quelques années un enchaînement de catastrophes. Cette nation qui n'avait jamais connu de cyclones jusqu'en 2015, a depuis lors été frappée cinq fois. De plus, le pays est soumis chaque année, au nord à des pluies diluviennes, et au sud à des sécheresses suivies d'inondations en provenance du nord. Des coups du sort à répétition qui empêchent le pays de se remettre entre deux crises. C'est pourquoi le Malawi a été nommé porte-parole auprès de la Cop 29 des 45 pays « *les moins avancés* », ceux qui prennent de plein fouet les désordres dus au réchauffement climatique. Théoriquement, ces pays devraient être les premiers bénéficiaires du fonds « *pertes et dommages* » adopté lors de la Cop 28, qui prévoit l'indemnisation des plus pauvres par les pays les plus développés, principaux responsables du changement climatique.

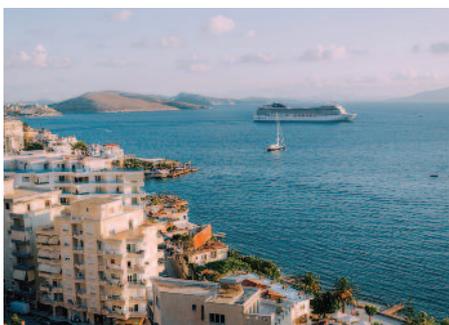
NIGERIA

UN UNIVERS CULTUREL EFFERVESCENT

La capitale du Nigéria, Lagos, est connue pour être un haut lieu d'ébullition culturelle, la mettant au niveau des plus grandes capitales du monde occidental. Ainsi, du 26 octobre au 3 novembre s'est tenu dans ses rues le festival « Afropolis », dont c'était la première édition sur le continent africain. Créé en 2021 à Barcelone, ce festival multimodal (danse, poésie, musique, installations visuelles...) a ensuite été organisé à Lyon et à Marseille. Mais son créateur, le chorégraphe Qudus Onikeku, souhaitait en faire une version dans son pays natal le Nigéria. À contre-courant d'une réappropriation de la culture africaine, il s'agit d'un spectacle-événement mondial et tourné vers le futur. Dans un pays où 65 % de la population de 220 millions d'habitants a moins de 25 ans, et parmi eux, bon nombre sont au chômage, la culture est un puissant facteur de rassemblement, de cohésion et d'espoir collectif.

ALBANIE

LE BOOM DU TOURISME



Longtemps coupé du reste de l'Europe par une volonté isolationniste marquée, l'Albanie rejoint avec des décennies de retard le club des nations touristiques méditerranéennes. En effet, depuis quelques années un effort spectaculaire est fait pour attirer les touristes dans ce petit pays ouvert sur l'Adriatique. Il est ainsi passé de 5,9 millions

de touristes annuels en 2018 à 10,1 millions en 2023. Croissance considérable quand on sait que sa population n'est que de 2,3 millions d'habitants. Le secteur du tourisme, en pleine montée en puissance, n'a pas encore les moyens financiers de construire des équipements de luxe, d'autant plus que le pays souffre d'infrastructures peu développées. Les professionnels choisissent donc les formules low-cost, qui permettent de faire connaître cette destination à un grand nombre d'étrangers cherchant des séjours pas chers et séduits par une région encore préservée. Une manne qui pourrait apporter une croissance économique à ce pays, l'un des plus pauvres d'Europe.



AUSTRALIE LES RÉSEAUX SOCIAUX INTERDITS AUX MOINS DE 16 ANS

L'Australie vient d'adopter une loi limitant l'usage des réseaux sociaux aux plus de 16 ans, en raison des effets pernicieux d'une surexposition à ceux-ci par des enfants ou jeunes adolescents, dénoncés par de nombreux éducateurs et professionnels de santé. Dans la ligne de mire, les réseaux Snapchat, TikTok, Facebook, Instagram, X... La loi impose aux plateformes concernées d'appliquer un réel contrôle de l'âge lors des inscriptions, faute de quoi elles s'exposent à des amendes allant jusqu'à 49,5 millions de dollars australiens (30,5 millions d'euros). Les applications de messagerie ou celles à visée éducative (apprentissage des langues, encyclopédies...) ne sont, quant à elles, pas concernées. La loi entrera en vigueur en novembre 2025, ce qui laisse presque une année aux jeunes pour imaginer d'autres modes de communication.



CHINE

CAP SUR LA REPRISE DE LA NATALITÉ

Après des années de politique de l'enfant unique, la Chine a fini par réaliser les dégâts occasionnés, avec une natalité en berne, une population féminine minoritaire, des charges familiales écrasantes reposant sur un seul descendant... Dans les années 2010, les contraintes se sont progressivement assouplies pour atteindre en 2022 la suppression de toutes les pénalités discriminatoires. Mais la levée des interdictions ne vaut pas obligation, et les scénarios de reprise de la natalité imaginés par Pékin ne se réalisent pas assez vite. C'est pourquoi les représentants de l'État, et en premier lieu les agents des comités de quartier, courroies de transmission entre projet étatique et comportements individuels, n'hésitent pas à faire campagne pour booster la procréation... en interpellant individuellement les femmes avec des appels téléphoniques intrusifs. Un harcèlement que n'apprécient pas toujours les femmes concernées !

ROYAUME-UNI

VERS UN MARCHÉ COMMUN AVEC L'ASIE-PACIFIQUE

Après avoir quitté l'Union européenne à grand fracas, le Royaume-Uni cherche de nouveaux accords commerciaux internationaux. Ainsi, le 15 décembre, le gouvernement britannique a signé un partenariat avec l'alliance transpacifique (Trans-Pacific Partnership, ou TPP), devenant le 12^e pays de cette alliance, et le premier pays européen. La décision n'est pas historiquement infondée, Londres ayant déjà conclu des accords bilatéraux avec 9 des 11 pays concernés. Toutefois, de nombreux observateurs se montrent réservés sur l'intérêt économique de ce partenariat, le premier écueil étant la distance entre les pays qui occasionnent des coûts de transport très importants. Dans un premier temps, les gains ne représenteraient que 0,06% du PIB, selon une estimation du gouvernement. Mais, à plus lointaine échéance, surtout si d'autres pays comme la Thaïlande ou la Corée du Sud rejoignent le TPP, le Royaume-Uni pourrait dégager un bénéfice important avec la suppression des droits de douane sur les exportations.



POLOGNE

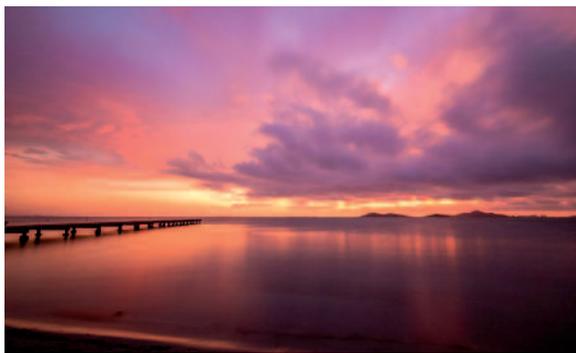
JEU MORBIDE AVEC L'IA

Une chaîne de radio polonaise, *Off Radio Krakow*, s'est trouvée récemment au cœur d'une polémique sur le rôle de l'intelligence artificielle dans les médias. En effet, les réalisateurs d'une émission ont eu l'idée de s'appuyer sur l'IA pour créer une émanation de la célèbre poétesse Wislawa Szymborska, Prix Nobel de Littérature en 1996 et décédée en 2012. L'avatar ainsi ressuscité faisait des commentaires anachroniques, en particulier sur la lauréate du Prix Nobel 2024, la Sud-Coréenne Han Kang. Bien que le propos soit ouvertement un canular, l'effet a été si troublant que de nombreux auditeurs ont protesté, et la polémique a atteint la sphère politique. L'administrateur de la radio a indiqué : « *Nous avons été surpris par le degré d'émotion que cela a engendré* », avant d'annoncer la clôture de ce programme. Une expérimentation sur les pouvoirs de l'IA qui a le mérite de nous faire réfléchir sur le vrai et le faux.

ALGÉRIE

LES PARCS NATURELS MIS À L'HONNEUR... SUR MARS

C'est un physicien algérien, membre de la mission martienne de la NASA, Noureddine Melikechi, qui en a fait la proposition : nommer trois territoires de la planète rouge avec les noms de trois parcs nationaux de son pays, Tassili n'Ajjer, Ghoufi et Djurdjura. Il explique avoir été frappé par la ressemblance entre les paysages martiens et ceux de ces sites terriens. Début décembre, l'agence spatiale américaine a validé ce choix, parmi de nombreuses autres propositions. Une fierté pour le pays entier, exprimée dans une déclaration du ministre de la culture, Zouhir Ballalou, qui y voit « *une reconnaissance mondiale et historique des richesses de l'Algérie* ». Quant à Noureddine Melikechi, il voudrait surtout attirer l'attention sur les merveilles de la Terre et leur fragilité : « *Ces lieux sont des trésors dont nous, humains, avons hérité. Il faut absolument les préserver* » d'incidence.



ESPAGNE : LES SITES NATURELS PEUVENT-ILS AVOIR UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE ?

C'est une question qui pourrait donner lieu à une toute nouvelle conception de la défense environnementale. L'Espagne a tranché: le Tribunal constitutionnel a confirmé le 20 novembre la constitutionnalité d'une décision de 2022, faisant de la lagune de Mar Menor, située dans la région de Murcie, une nouvelle catégorie de personnalité juridique. La demande avait été lancée en 2019 par une professeure de philosophie du droit de l'université de Murcie, Maria Teresa Vincente Gimenez, après la découverte de multitudes de poissons morts à la surface de cette lagune. La pollution humaine, le tourisme, l'agriculture, l'industrie minière ont cumulé leurs

effets pour asphyxier ce qui était un trésor de biodiversité. Cette reconnaissance d'une personnalité juridique pour le site naturel se concrétisera par la création d'un tutorat à trois têtes (des comités de représentants, une commission de surveillance, et un conseil scientifique) qui représentera les intérêts de Mar Menor devant tout tribunal. Une première mondiale passionnante pour l'histoire de l'humanité, au moment où l'on prend conscience de la notion de terre vivante.

BRÉSIL

CHAMPION DE LA LUTTE CONTRE LA FAIM

Lors du dernier sommet du G20 à Rio de Janeiro, le président brésilien Lula a appelé tous les pays à une coalition mondiale contre la faim, selon lui « une plaie qui fait honte à l'humanité ». Adoptée à l'unanimité par les pays membres du G20, son initiative intitulée « alliance globale contre la faim et la pauvreté » a instantanément été rejointe par 82 pays, mais aussi par de grandes institutions internationales à l'instar de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui en hébergera la structure administrative. En effet, l'insécurité alimentaire ne cesse de progresser, avec 733,4 millions de personnes qui sont chroniquement sous-alimentées dans le monde, soit 36 % de plus qu'il y a dix ans. Une importante décision par les États, qui affirment ainsi que l'éradication de la misère alimentaire est une responsabilité dont la gouvernance appartient à tous.

ROYAUME UNI

LES DÉPUTÉS SE PRONONCENT EN FAVEUR DE LA « MORT ASSISTÉE »



Jusqu'à présent, au Royaume Uni aider quelqu'un à mourir était dans tous les cas de figures considéré comme un crime. Pourtant les enquêtes d'opinion montraient que 73 % des personnes interrogées souhaitaient une évolution. C'est pourquoi le 29 novembre le vote d'une loi autorisant la mort assistée sous certaines conditions par les députés britan-

iques est considéré par les médias comme aussi important que la légalisation de l'avortement en 1967 ou celle du mariage entre personnes du même sexe en 2013. Ce projet doit maintenant être ratifié par la Chambre des Lords, et ce sera très certainement le cas, même si le texte se voit très légèrement amendé.



SYRIE

LA CHASSE AUX KURDES EST OUVERTE

L'Europe a une dette particulière envers les Kurdes syriens, car sans eux le danger du groupe terroriste État islamique (EI) n'aurait pas été neutralisé. Pourtant, c'est dans l'indifférence générale que la Turquie profite de la situation actuelle en Syrie pour soutenir des milices autochtones qui expulsent les populations kurdes de leurs villages. Après les localités de Manbij et Tall-Rifaat, c'est au tour de Kobané d'être aujourd'hui encerclée par ces milices. C'est pourtant cette ville qui résista vaillamment aux djihadistes de septembre 2014 à février 2015, provoquant leur première défaite. Derrière ce scénario, ce que cherche le président turc Erdogan c'est de profiter de la déstabilisation politique pour s'emparer des territoires kurdes.

« C'EST UNE FORME DE LUCIDITÉ QUE DE NE PAS SE LAISSER GANGRÉNER PAR LE PESSIMISME »

Ghaleb Bencheikh est président de la Fondation de l'Islam de France et producteur de l'émission « Questions d'Islam », le dimanche sur *France Culture*. Islamologue particulièrement reconnu, il consacre depuis de nombreuses années toute son énergie à démontrer la parfaite compatibilité des valeurs de l'Islam et des valeurs de la République. Dans cette période troublée, nous avons souhaité recueillir son avis.

Le Jas : Face à un monde qui se fracture avec le repli sur soi, qui se durcit avec le déclin de la démocratie et la désagrégation des équilibres notamment écologiques, est-il encore possible d'espérer ?

Ghaleb Bencheikh : Dans un monde qui subit en permanence des césures et des fractures, avec les blessures que connaissent des peuples entiers martyrisés, les crises écologiques et démocratiques, il y a assurément de quoi s'inquiéter. D'autant plus que tout ceci est aggravé par ce que j'appelle les réseaux « a-sociaux », qui font que les uns et les autres réfléchissent en silos. Chacun se croit dépositaire, sur son îlot, de la vision ultime et détenteur de la vérité et, de surcroît, veut l'imposer à autrui. C'est peut-être cela le nouveau malaise dans la civilisation.

Faut-il désespérer ? Non ! Dans toute situation, il y a lieu de ne pas abdiquer et donc de continuer à œuvrer inlassablement pour qu'un temps meilleur puisse advenir. Parce qu'il n'y a pas mieux, lors de notre passage ici-bas — et qui n'est qu'éphémère — d'investir son temps et son énergie dans la sollicitude, dans la prise en compte de l'intérêt du pays, dans la volonté de participer à ce que ce monde soit un peu plus viable. Nous ne devons pas être complices, par nos inactions ou le silence, de ce que nous n'acceptons pas.

Notre devoir est de rappeler qu'avec l'acquisition du savoir, le partage des connaissances, le partage de cette « effusion du sentiment



d'humanité », nous pouvons avoir des raisons d'espérer et, ainsi, calmer les angoisses des générations les plus jeunes. Cela dépasse le discours, cela relève de l'action, de la sollicitude et de la prise en charge de ce mal-être. L'espérance est une vertu véritable à laquelle nous tenons tout particulièrement. Il y a de quoi espérer et votre journal y contribue. Il y a des actions, pour peu qu'elles soient fédérées, mieux valorisées, mieux connues qui permettent de ne pas sombrer dans les ténèbres du désespoir. Ce ne sont pas que des paroles en l'air. C'est une forme de

lucidité que de ne pas se laisser gangréner par le pessimisme. Certes, certains disent que le pessimisme n'est que le paroxysme du réalisme. Et, oui, il faut être réaliste et ne pas tomber dans un optimisme béat. Mais ce n'est pas une raison pour rester tétanisé et ne rien faire. En dehors de toute considération religieuse ou spirituelle, il est dans l'intérêt de l'homme de ne pas se laisser gagner par des idées noires. Tant qu'il y a la vie, il y a l'esérance.

Le Jas : En France, la montée des forces de la défiance vis-à-vis de l'autre, et notamment des populations immigrées, vous paraît-elle en capacité de détruire la France des Lumières ? Notre pays qui devrait être le premier sur la défense de ces valeurs semble bien effacé...

Ghaleb Bencheikh : Ce qui se passe dans le monde n'est pas sans répercussion sur ce qui se passe dans notre propre pays. La France pâtit d'abord du triomphe idéologique en Europe et en Occident de ce qu'on appelle l'extrême droite. Notre pays est résilient, mais a aussi pâti d'une vague d'attentats meurtriers perpétrés par des extrémistes religieux islamistes djihadistes. Il est aussi traversé par de forts courants à la fois de sécularisation et de revendication sur des caractères religieux. Enfin, il est traversé par des courants de défiance. J'ai un attachement viscéral aux valeurs de notre pays magnifiées à travers les siècles et je note que depuis peut-être la Révolution française la destinée de notre pays a été duale. Il a été royaliste et républicain ; il a été clérical et anticlérical ; il a été dreyfusard et anti-dreyfusard ; il a connu la collaboration et la grande résistance... Il est cette France éternelle, généreuse, qui a pu donner au monde entier des leçons en matière de droits de l'Homme, mais il y a, en même temps, une France qui se braque derrière le masque hideux de la bête immonde du racisme, de l'antisémitisme, de l'idéologie colonialiste....

Ces deux France ont toujours coexisté, mais n'ont, heureusement, jamais été d'égale importance. Ce que nous ne voulons pas, et nous

ferons tout pour que cela n'arrive pas, c'est que les deux mâchoires de la tenaille identitaire, nous blessent davantage. Et donc, ce qu'il y a lieu d'affirmer avec force, c'est que la France de 2024, héritière de la France des Lumières, doit être fière de cet héritage et ne doit pas en dévier. Nous entendons aujourd'hui certains dire que l'État de droit n'est ni sacré ni intangible. C'est dangereux car quand on se laisse gagner par la crainte, par la peur, par les calculs, politiciens dans certains cas, la pente devient glissante.

Le Jas : Face à de tels constats, votre rôle dans la défense d'un Islam de tolérance est-il encore possible ?

Ghaleb Bencheikh : C'est d'abord une exigence de respect et de reconnaissance d'amour, de bonté, de sollicitude, de prise en compte de l'intérêt d'autrui qu'il faut avoir présent à l'esprit. Il est vrai que la tradition religieuse islamique connaît une crise. Après un apogée civilisationnel qui a culminé avec les trois grands empires (ottoman, safavide et moghols), il y a eu une période de stagnation, de replis, de régression et de décadence qui fait que la religion est aujourd'hui manipulée, instrumentalisée, domestiquée pour d'autres fins que spirituelles. Nous nous retrouvons, en France, avec une composante de la Nation, notamment une partie de sa jeunesse, qui est sensible à l'idéologie de l'islamisme politique. C'est là un défi véritable et un enjeu crucial auquel il faut s'atteler. La Fondation de l'Islam de France, reconnue d'utilité publique, est laïque et est à vocation éducative et culturelle. Elle ne s'occupe donc pas des questions du culte. Ses maîtres mots demeurent : éducation instructions, acquisition des savoirs, connaissances, ouverture sur le monde, inclination pour les valeurs esthétiques (les belles-lettres, les beaux-arts, les humanités...). L'acquisition du savoir, de la connaissance, de l'éducation, sont les meilleurs antidotes aux dérives radicales. J'y ajoute le dialogue inter-religieux et interculturel qui est un axe stratégique.

La formation, notamment celles des ministres du Culte (prédicateurs, aumôniers, imams...), est au cœur de métier de la Fondation sur deux plans que sont la culture et le culte, la connaissance et la croyance. Il faut savoir les autonomiser. Il faut qu'on étudie le droit des cultes, l'histoire de la France, l'héritage des Lumières, l'histoire des idées politiques, la protohistoire de la laïcité, etc.

J'ajoute que nous nous investissons aussi — même si ce n'est pas notre rôle premier — à la refondation de la pensée théologique islamique, d'abord pour la liberté de conscience, en témoignent les nombreux colloques que nous avons organisés, notamment sur la liberté de conscience ou sur les chrétiens d'orient... Car on ne reconnaît le degré d'avancée éthique d'une société qu'à l'aune de l'épanouissement des minorités en son sein. La question de l'égalité ontologique et juridique entre les êtres humains, par-delà le genre, par-delà l'appartenance confessionnelle, l'orientation métaphysique, etc. est quelque chose qui relève de la plus haute importance.

J'ai parlé du champ du savoir et de la connaissance qu'il faut libérer de la gangue de la croyance, de la révélation, de considérations traditionnelles et religieuses. Il faut désacraliser la violence : il est impensable de croire que la violence peut être commanditée par le divin ou la transcendance.

Le Jas : Quels sont les moyens pour y parvenir ?

Ghaleb Bencheikh : Ces chantiers sont titanesques. Pour les décrire, je vais utiliser la métaphore du moteur thermique à 4 temps. Le premier temps consiste à continuer à croire en la nécessité d'une vigilance sécuritaire pour déjouer toutes les velléités d'actions violentes sur notre territoire qui sont commises au nom d'un travestissement de la tradition religieuse islamique.

Le deuxième temps n'est pas celui d'un contre-discours, car ce dernier est délégitimé

par ceux-là mêmes auquel il est destiné. C'est donc celui d'un discours alternatif, porteur de sens et d'espérance, qui pourfend, déconstruit, et qui doit mettre à mal l'idéologie du fondamentalisme par des approches propédeutique, pédagogique. Car les idées fanatiques sont comme des clous : plus on tape dessus puis cela rentre. Il faut donc trouver des stratégies de contournement.

Le troisième temps, c'est ce que j'évoquais plus tôt, les vertus de l'éducation et de l'instruction. Les premières éducatrices sont les mères et les familles. Ensuite vient l'instruction publique. L'éducation se fait d'abord dans les familles et l'instruction dans l'école publique. Celle-ci est due à tous les citoyens y compris ceux de confession islamique qui doivent respecter le rôle du maître avec déférence.

Le quatrième temps est celui de la République, qui doit, elle, protéger, reconnaître et prendre en charge les besoins de tous ses enfants. Je pense toujours à cette œuvre d'Honoré Daumier qui, en 1848, participe à un concours visant à réaliser « *La Figure peinte de la République* ». Il a représenté une belle femme plantureuse, allaitant deux nourrissons, avec un garçonnet à ses pieds. Son titre est « *La République nourrit ses enfants et les instruit* ». Pour peu que la République nourrisse, instruisse, protège tous ses enfants, elle aura tenu sa promesse, et, en principe, disparaîtra alors le sentiment d'abandon, de marginalisation, de précarisation, etc.

Ces quatre temps sont de la plus haute importance. Il faut encore y ajouter le travail à mener en interne pour plus d'intelligence hybride, celle du cœur et de la raison. C'est le fait de conjuguer l'humanisme des Lumières avec l'humanisme d'expression arabe qui a prévalu dans l'Histoire dans les contextes islamiques. Tout cela fera en sorte que notre pays créera un modèle qui, ai-je la faiblesse de croire, sera transmissible ailleurs. Voilà les grands chantiers auxquels il faut s'atteler de manière sereine, mais déterminée. ■



Envie d'innover ?
Inspirez-vous de ce qui marche

odas.apriles.net



Apriles, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas (Observatoire du développement et de l'action sociale) repère et expertise les initiatives inspirantes susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.



ACTION SOCIALE ET RELIGIONS : L'UNION SACRÉE EN PÉRIL ?

Les précarités économiques, les liens sociaux qui se délitent et la montée des communautarismes ont une dimension politique et idéologique, mais ne s'y résument pas. L'action sociale, dont la finalité est à la fois de combler les failles individuelles et de redynamiser le sens du collectif, a tout à gagner à s'appuyer sur l'engagement humaniste et solidaire des religions. À une époque où le principe de laïcité tel que défini en 1905 est chahuté, qu'ont à nous dire les acteurs sociaux liés aux religions sur ces enjeux de solidarité et de fraternité ?

PAR **OLIVIER VAN CAEMERBÈKE**

L'action sanitaire et sociale française que l'on connaît aujourd'hui s'est construite à partir de deux matrices, l'une chrétienne et l'autre républicaine. La première a progressivement fait siens les codes de la République ; la matrice républicaine s'est, elle, nourrie des valeurs de la chrétienté. Reste que, pendant des décennies, le secours aux déshérités et aux indigents, la protection des enfants et des personnes âgées, ou encore, bien des soins aux malades, furent presque exclusivement dévolus aux mouvements confessionnels chrétiens, catholiques et protestants, donc.

« Nous avons profondément ancré en nous cette conviction que le pauvre, le malade, l'exilé, est la figure du Christ », explique Véronique Fayet. Présidente du Secours Catholique - Caritas France de 2014 à 2021, Véronique Fayet est aujourd'hui vice-présidente de la Fondation des Apprentis d'Auteuil, créée en 1866 sous l'impulsion de l'abbé Roussel. Pour rappeler quels sont les fondements de cet engagement, Véronique Fayet cite l'Évangile de Jésus-Christ selon Saint Matthieu. « J'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger, et vous m'avez accueilli ; j'étais nu, et vous m'avez habillé ; j'étais malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous êtes venus jusqu'à moi. Les racines de nos actions sociales sont là, dans cette conviction qu'il nous faut tendre la main, agir si on peut, donner de son temps ou de son argent, ne jamais détourner les yeux... »

Cet attachement à aider celui qui souffre se retrouve dans les autres grandes religions présentes en France. Arié Flack est le président bénévole de l'Œuvre du secours aux enfants (l'OSE). Créée en 1912 par des médecins russes juifs et reconnue d'utilité publique depuis 1951, l'OSE compte 750 salariés qui assurent des actions médico-sociales (santé, enfants en danger, handicap, grand âge et dépendance...). Il explique que « l'une des valeurs fortes du judaïsme est la notion de *Tikoun Olame*. Cette expression hébraïque se traduit littéralement par : réparation du monde. C'est la mission de l'Homme sur cette terre. »

Du côté de la religion musulmane, les actes humanitaires constituent un élément essentiel de la pratique religieuse, écrivait⁽¹⁾ il y a quelques années Jamal Krafess, directeur général en Suisse de l'association caritative Islamic Relief. « Faire un don ou secourir un sinistré sont des actes qui ne sont pas laissés à la libre appréciation du croyant, mais sont obligatoires au même titre que la prière, le jeûne du ramadan ou le pèlerinage à La Mecque. (...) »

Pour le musulman, accomplir un acte humanitaire est une façon de recevoir l'aide du ciel, de racheter ses péchés et de mériter le paradis. »

DES FONDEMENTS ANCIENS ET SOLIDES

Une très grande partie du socle de l'action sociale actuelle a donc son origine dans les initiatives des mouvements confessionnels. On peut citer Emmaüs et le Secours Catholique bien sûr, mais aussi la Cimade, association d'aide aux réfugiés et déplacés, l'Armée du Salut, toutes deux d'origine protestante, ATD Quart Monde (créé par le Père Wresinski), les Petits Frères des Pauvres, le Nid (association d'origine catholique qui vient en aide aux prostituées), le scoutisme, fondé par le protestant Baden-Powel, la fondation protestante John Bost, qui accompagne et soigne plus de 2 000 personnes en situation de handicap, le Fonds Social Juif Unifié, institution centrale de la communauté juive de France dans les domaines du social, de l'éducation, de la culture et qui compte 60 000 bénéficiaires, la Fondation Casip-Cojasor, née de la fusion du Comité d'action sociale israélite de Paris et du Comité juif d'action sociale et de reconstruction...

Le lien entre actions sociales confessionnelles et l'aide aux plus précaires est criant, mais leurs champs d'intervention ne s'y réduisent cependant pas. « Celui de l'action sociale protestante est aussi vaste qu'est la société et il est résolument moderne », sourit Pascal Colin, cofondateur et président d'Initiatives, association de formation professionnelle dans les domaines du médico-social et de l'économie sociale et solidaire. « Initiatives, par exemple, fut précurseur dans les actions de lutte contre le Sida. Nous avons aussi été les premiers à nous engager contre les discriminations envers les minorités sexuelles. » Maire-adjoint chargé du Pôle social d'Antony (Hauts-de-Seine), Pascal Colin a une formation en théologie protestante, il a fait partie du conseil presbytéral de l'Église Réformée Évangélique de Massy en 1983, et a assuré également la fonction de pasteur à plusieurs reprises.

Si certaines des structures d'actions sociales revendiquent encore fièrement leur filiation religieuse, cette dernière est cependant de moins en moins souvent affichée. D'abord, en raison de la sécularisation. Ce phénomène par lequel on désigne la séparation progressive entre le domaine religieux et le domaine public a conduit les Églises à abandonner certaines fonctions qu'elles remplissaient dans la société civile et politique. Cela a conduit



de nombreuses associations caritatives d'obédience religieuse à mettre en sourdine leurs appartenances à une église afin de s'ouvrir à un plus large spectre de bénévoles, de salariés, de bénéficiaires, mais aussi de donateurs, qui ne partagent pas tous la même foi.

Comme les autres structures confessionnelles, les structures juives défendent l'universalisme de leur solidarité et s'adressent donc à toutes les populations en difficulté. Pour autant, précise Arié Flack, une « *attention particulière portée à la communauté juive nous distingue des structures totalement laïques* ». Les acteurs de la distribution alimentaire vont ainsi avoir le souci de proposer de la nourriture casher, tandis que ceux des lieux d'accueil pour enfants ou seniors vont s'inscrire dans le respect du shabbat, des fêtes religieuses... « *L'objectif est de permettre aux populations de confession*

juive qui se retrouvent en situation de détresse sociale, médicale ou psychologique de continuer à pouvoir vivre leur judaïsme dans ces circonstances. »

UNE PROFESSIONNALISATION QUI RASSURE, MAIS QUESTIONNE

Seconde raison à cet effacement du caractère confessionnel : la professionnalisation de toutes les structures de solidarité, y compris, donc, celles issues des courants religieux. Cette professionnalisation s'est imposée d'abord par la diminution des vocations chez les chrétiens. Les religieux qui ont longtemps assuré l'essentiel de l'activité au sein des établissements de soins, de maisons de retraite, de centres d'accueil pour jeunes, etc. ont dû progressivement être remplacés.

Elle s'est imposée, aussi, par la nécessité de répondre à des besoins croissants, mais également par les avancées de la médecine et, enfin, par des exigences que l'on pourrait qualifier de plus en plus administratives : normes de sécurité et sanitaires, financements par les pouvoirs publics, contraintes d'assurance et d'encadrement... L'action sociale religieuse ne fait plus la charité, elle prend sa part dans le droit à l'assistance dont l'État est constitutionnellement le garant. Elle se doit donc de rendre un service aussi sérieux, voire meilleur, que l'action sociale publique ou privée laïque.

Mais pour toutes les structures se dresse alors l'écueil d'un professionnalisme qui créerait une distance avec les usagers. Autrement dit, cette professionnalisation peut-elle leur faire... perdre leur âme ? « *Non, cette professionnalisation est une bonne chose à condition que les associations gestionnaires restent porteuses du projet associatif, de la transcendance, de valeurs qui les dépassent* », estime Pascal Colin. *Mais les gens que l'on recrute ne doivent pas être d'abord ni être surtout, des militants ou des croyants. Nous attendons d'eux qu'ils soient avant tout d'excellents professionnels. Car un bon militant ne fait pas forcément un bon travailleur social. On a vu trop de structures notamment créées par des militants politiques perdre leur qualité par une approche*

si engagée qu'elle en perdait en pertinence. Je pense à la fédération Léo Lagrange, par exemple. En résumé, les valeurs associatives doivent conserver le pouvoir d'inspiration, mais l'action, l'accueil des publics, doivent avant tout être laïques et professionnels. »

Du côté de l'OSE, on ne voit pas non plus de contradiction entre la professionnalisation de l'action médico-sociale, l'existence de règles, de contrôles, et l'identité juive. Arié Flack estime souhaitable qu'une association à qui l'État a délégué une mission de service public rende des comptes sur ce qu'elle fait. « *La religion juive est riche de règles, on sait faire avec elles, peut-être plus que d'autres confessions*, sourit le président de l'OSE. *Le vrai sujet en matière de professionnalisation, c'est l'attractivité des métiers. Pour conserver notre identité juive, nous devons promouvoir les métiers d'action sociale auprès des élèves des lycées juifs de France, accompagner les vocations, faire en sorte qu'il y ait assez de personnes de confessions juives qui s'engagent dans ces métiers exigeants, souvent mal payés, mais qui apportent d'autres satisfactions.* »

Véronique Fayet, quant à elle, ne veut pas porter de jugement sur le phénomène de professionnalisation, mais constate qu'autrefois « *dans les hôpitaux, la moitié des infirmières étaient des bonnes sœurs, que les écoles*



catholiques comptaient de nombreux prêtres, que les religieuses étaient légion dans les maisons de retraite, etc. et que tous ne comptaient jamais leur temps et faisaient preuve d'une humanité exceptionnelle. » Pour la responsable catholique, la professionnalisation est, certes, avérée, mais n'a pas totalement gommé la spécificité des actions sociales menées par des structures d'origine religieuse. « *Je le constate chaque jour aux Apprentis d'Auteuil qui prennent en charge des enfants en grande difficulté et des enfants placés. Au-delà du socle minimum demandé par les pouvoirs publics, il y a un 'plus' qui se traduit par une réflexion, une philosophie qui repose sur un respect infini des enfants. L'anthropologie chrétienne regarde toutes les dimensions de la personne, pas seulement le fait d'être logé, éclairé, chauffé, instruit, soigné, etc., mais aussi de faire grandir dans son intériorité.* » Véronique Fayet ajoute que l'une des caractéristiques - et l'une des forces de l'action catholique - c'est de pouvoir toujours compter sur de nombreux bénévoles. Selon un sondage de l'Ifop publié dans *La Croix* auprès de 2 005 personnes (42 % se définissant sans religion et 44 % catholiques), un catholique sur cinq s'implique dans le bénévolat au moins une fois par semaine et un sur cinq, une fois par mois. 56 % des catholiques disent que leurs convictions religieuses les « *encouragent à (s') engager au service des autres* ». La vice-présidente souligne d'ailleurs le nombre important de catholiques qui donnent de leurs temps aux personnes en soins palliatifs ce qui, explique-t-elle, illustre la conviction de « *la dignité inaliénable de tout homme, même le plus pauvre et le plus abîmé et jusqu'au dernier souffle.* »

LA LAÏCISATION DU SOCIAL RELIGIEUX ET SES RISQUES

Dans le droit fil de la professionnalisation et de l'arrivée de bénévoles et de salariés, de toutes confessions ou athées, s'est opérée une laïcisation du social ayant des racines religieuses. Si le mouvement est ancien, sans doute n'a-t-il jamais été autant marqué. Certaines structures, à l'instar d'Emmaüs ou de la Cimade, ont particulièrement embrassé la cause laïque.

« *Je regarde ce mouvement de laïcisation avec une grande tristesse, commente l'ancienne présidente du Secours Catholique. En se laïcisant, ces associations perdent leur référence à une anthropologie bien particulière, inscrite dans toute l'histoire de l'Église. C'est un peu comme si elles reniaient leur capacité à être une petite flamme dans un monde qui a perdu sa boussole.* » Elle souligne que le Secours Catholique comme les Apprentis d'Auteuil ont, eux conservé le souci de nourrir les âmes. « *Offrir*



l'accueil inconditionnel de tous (bénévoles comme bénéficiaires) sans faire de prosélytisme, n'empêche pas d'avoir le désir de porter attention à la dimension spirituelle des personnes. Le Pape François l'a d'ailleurs rappelé dans sa toute première exhortation apostolique, en 2013 : 'la pire discrimination dont souffrent les pauvres est le manque d'attention spirituelle'. Notre rôle c'est aussi d'accompagner chacun sur le sens qu'il donne à sa vie. » Enfin, elle déplore, le mouvement vers ce qu'elle nomme une « *laïcité mal comprise* ». « *La laïcité c'est la liberté de pratiquer sa religion. Lorsqu'on en dénature le sens, cela tourne au laïcisme et ce n'est bon pour personne.* »

Pascal Colin, de son côté, souligne que l'action sociale protestante se revendique républicaine, œcuménique et laïque, mais, précise-t-il, « *être laïque ce n'est pas nier sa différence* ». En citant la Cimade, le président d'Initiatives constate que la laïcisation conduit désormais les gens à l'action « *sur des logiques sociopolitiques, sans en reconnaître les fondements spirituels. Mais on se rendra compte plus tard que c'est là un appauvrissement de la pensée comme de l'engagement.* » Enfin, il déplore, lui aussi, une vision de plus en plus restrictive de la laïcité. « *Les œuvres chrétiennes ont toujours leur rôle à jouer dans la République et cette dernière devrait davantage les laisser tranquilles. Or, de plus en plus, notre belle République laïque devient laïcarde. Mais, méfiance : taper sur les énergies issues du judéo-christianisme qui ont construit notre République fait le lit des intégrismes.* »

Même impression pour Arié Flack qui constate une approche de la laïcité qu'il juge parfois problématique. « Nos activités nous conduisent à être en lien avec les agences régionales de santé et les départements. Or, ces derniers n'ont pas tous la même vision. Certains restent dans l'appréciation historique de la laïcité, soit un cadre de neutralité permettant à chacun de s'organiser au sein de la collectivité nationale en fonction de ses convictions. Mais on voit aussi gagner dans d'autres départements, et chez certains fonctionnaires, une vision très rigide, voire politisée qui, au nom de la laïcité cherche à en gommer le caractère propre. Ce n'est ni acceptable ni efficace car le modèle de l'action sociale en France repose sur le partenariat entre la société et l'État. »

L'ACTION SOCIALE MUSULMANE RÊVE DE NORMALITÉ, MAIS...

Mais il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, en toile de fond de la question de la laïcité, il y a surtout celle de l'islam. Certes, l'action sociale musulmane reste réduite en France. Ses zones géographiques d'intervention ne concernent que certaines villes et quartiers de grandes agglomérations, et ses domaines d'action sont plus réduits. En fait, on la connaît principalement à travers les maraudes « qui sont la plus ancienne expression des actions de solidarité musulmane en France », confirme Baptiste Brodard, expert de cette question. Docteur en études religieuses, converti à l'islam, Baptiste Brodard a enseigné la sociologie et l'islamologie en France, en Suisse, en Malaisie, en Afrique du Sud et au Mexique. Il est l'auteur de l'ouvrage « L'action sociale musulmane en Europe » publié en 2023 chez L'Harmattan.

Au-delà des maraudes, certaines associations liées à l'islam organisent de la distribution alimentaire, font de la médiation sur les quartiers, de la prévention de la violence, proposent de l'aide aux devoirs ou encore, pour une grosse structure et ancienne structure comme le Secours Islamique (fondée en 1991), organisent de l'hébergement d'urgence des femmes ou encore de l'accompagnement médical. « Ces actions de terrain sont très similaires à ce que proposent les structures laïques ou chrétiennes, assure Baptiste Brodard. L'Islam est parfois la première source d'engagement des bénévoles, mais la religion n'est pas une 'grille idéologique' qui conditionnerait ou modifierait les actions de solidarité accomplies. » À l'instar de ce qu'on constate chez les catholiques ou les juifs, la religion ne sert donc ici aussi que de ciment associatif.

Dans le contexte occidental où les musulmans sont minoritaires, l'action sociale est la plus récente des



manifestations de l'activisme développé par ses fidèles, après l'organisation du culte, puis celle de l'éducation. « Cela ne fait qu'une grosse vingtaine d'années que se sont créées des structures autonomes, entièrement dédiées à des engagements solidaires, poursuit Baptiste Brodard. Autrefois, les centres islamiques pouvaient aussi en proposer, mais ce n'était pas là leur objectif premier. »

Si pour l'expert, ces associations caritatives ne cherchent pas à faire de prosélytisme, mais seulement à donner une bonne image d'elles-mêmes et donc de l'islam, il n'en reste pas moins vrai que la crainte que leurs actions sociales ne soient que des chevaux de Troie d'un islam radical est présente dans bien des esprits.

Pour Baptiste Brodard, c'est un bien mauvais procès que l'on fait à ces acteurs sociaux de l'islam qui aspirent, au contraire, à être reconnus pour leur participation citoyenne en œuvrant à la cohésion sociale dans le respect des fondamentaux de la République. « Malheureusement, depuis les attentats de 2015, toutes les structures - y compris les plus transparentes - se sentent sous surveillance et sous pression. Elles ont, par exemple, du mal à ouvrir des comptes bancaires, craignent des fermetures intempestives, peinent à trouver des locaux... La manière dont on interprète désormais la laïcité, non plus comme la liberté de croire ou pas, mais comme une



exhortation à ne pas montrer sa foi conduit les acteurs à se demander quelle marge de manœuvre ils ont encore, quelle foi ils peuvent encore porter. »

Même si cet a priori méfiant, voire hostile, vis-à-vis des structures musulmanes est d'abord une extrapolation de faits constatés à l'étranger avec le Hezbollah libanais ou les Frères musulmans, il est malheureusement vrai que les associations musulmanes françaises peinent encore à affirmer leur positionnement citoyen et républicain. Les associations qui désapprouvent les discours prônant un islamisme radical, évitent généralement de se positionner sur le sujet, considérant que cela ne les concerne pas, reconnaît Baptiste Brodard. « *Entre les associations qui se veulent citoyennes et les tenants d'islam radical, il y a que de l'évitement respectif. Ce sont des groupes qui n'ont pas la même vision de ce que doit être un islam de France, ne s'apprécient pas, mais qui ne font que s'ignorer.* » On peut le regretter. Leur silence, leurs craintes, sans doute, de se faire pointer du doigt par les radicaux, manquent à l'émergence d'un « islam des Lumières » à la française, républicain, pacifique et progressiste.

Enfin, il faut aussi mentionner que si les actions sociales musulmanes s'affichent ouvertes à tous les publics, ses bénéficiaires restent quasiment exclusivement composés de musulmans. Un phénomène dû en grande partie parce qu'elles œuvrent là où il y a des besoins

urgents autrement dit, dans les banlieues et les quartiers les moins favorisés, là où les musulmans, dans le besoin ou non, sont majoritaires. Mais l'explication n'empêche pas de constater que cela ne fait que renforcer une forme de communautarisme.

Alors que l'on voit vaciller le financement de l'action sociale par l'État et les départements, chacun s'en renvoyant la responsabilité, le rôle fondamental que jouent les structures (associations, fondations, diocèses...) confessionnelles pour nombre de bénéficiaires apparaît plus fondamental que jamais. Professionnelles, elles peuvent apporter des réponses d'assistances souvent plus précises, plus rapides et moins administratives que ce qu'offrent bien d'autres instances publiques. Et, portées par les convictions et la foi de leurs équipes encadrantes et de leurs bénévoles, ces réponses sont aussi parfois plus humanistes, moins technocratiques. Dans un monde de plus en plus communautariste et individualiste, les réalisations de ces structures confessionnelles et les idéaux qu'elles affichent méritent notre attention et notre bienveillance, que nous soyons croyants ou athées. ■

⁽¹⁾ « *The influence of the Muslim religion in humanitarian aid* » Volume 87, Number 858, *International Review of the Red Cross*

LE JAS

DOSSIER
**DÉSERTS MÉDICAUX
L'AUTRE DIAGNOSTIC**

INVITÉ DU MOIS
Flora Capelard,
directrice de l'ONPPE

ACTUALITÉ
Nouveau plan anticrèche

DOSSIER SPÉCIAL
Journées nationales
de la Citoyenneté
et de la Fraternité

ÉDITO
**PRÉSIDENTIELLE 2022 :
DES DÉRIVES INQUIÉTANTES**



LE JAS

INVITÉ DU MOIS
Carl Lochardt,
expert international
en protection de l'enfance

DOSSIER
Habiter autrement :
Où en est-on ?

DOSSIER SPÉCIAL
Journées nationales
de la Citoyenneté
et de la Fraternité

DOSSIER
**QUE SERAIT LA RÉPUBLIQUE
SANS LES MAIRES ?**

Focus sur le travail d'un maire au quotidien

INTERVIEW Michel Fourrier, Président de l'ANMF



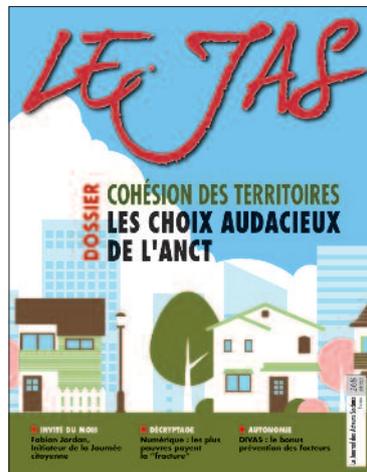
LE JAS

DOSSIER
**COHÉSION DES TERRITOIRES
LES CHOIX AUDACIEUX
DE L'ANCT**

INVITÉ DU MOIS
Fabien Jordan,
Initiateur de la Journée
Citoyenne

DOSSIER
Nantaise : Les plus
nouveaux enjeux
de "Terrature"

AUTONOMIE
DIVAS : Le futur
présentation des Facteurs



LE JAS

DOSSIER
**COMMENT
REENCHANTER
LE TRAVAIL
SOCIAL ?**

INVITÉ DU MOIS
Eric Brecher, porte parole
des agents sociaux,
premières de 15 octobre

DOSSIER
**AIDE À DOMICILE
QUAND ON VEUT, ON PEUT !**



LE JAS

DOSSIER
**L'AVENIR
DE LA RURALITÉ
SUR LE ZINC**

INVITÉ DU MOIS
Francis Souvdat,
Président de l'Association
des maires ruraux de France

DOSSIER
**JOURNÉE CITOYENNETÉ & FRATERNITÉ
BILAN ET PERSPECTIVES**



LE JAS

DOSSIER
**EN FINIR AVEC
L'ÉPREUVE
DU FROID**

INVITÉ DU MOIS
Patrice Duaurat,
président des
Restos du Cœur

DOSSIER
**EXCÈS DE
NORMES
ÇA SUFFIT !**



LE JAS

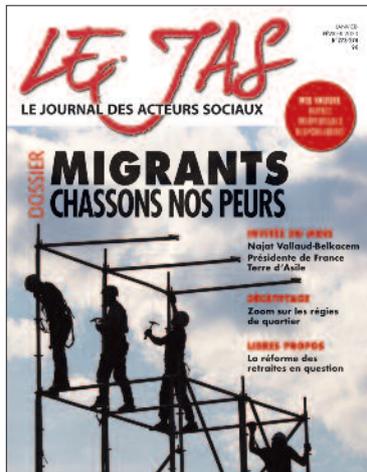
LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

DOSSIER
**MIGRANTS
CHASSONS NOS PEURS**

INVITÉ DU MOIS
Najat Vallaud-Belkacem
Présidente de France
Terre d'Asile

DOSSIER
Zoom sur les régies
du quartier

LIBRES PROPOS
La réforme des
retraites en question



LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

MÉTIERS LOCALS
En pole position pour
l'emploi des jeunes

NEA VIEUX
Coup de cœur pour les
résidences autonomie

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE
L'AFFAIRE DE TOUS**

INVITÉ DU MOIS
Christophe Bachu,
ministre de la Transition
écologique et de la
Cohésion des territoires



LE JAS

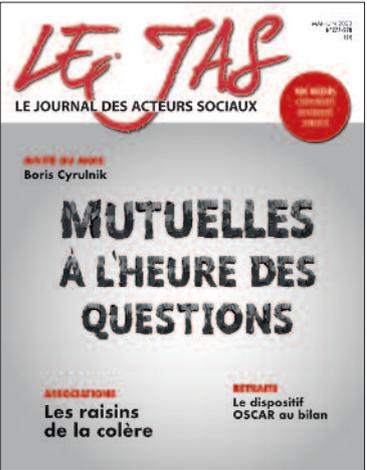
LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

INVITÉ DU MOIS
Boris Cyrulnik

**MUTUELLES
À L'HEURE DES
QUESTIONS**

ASSOCIATIONS
Les raisins
de la colère

RETRAITES
Le dispositif
OSCAR au bilan



LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

DOSSIER
**À QUAND LA FIN
DE LA FAIM ?**

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
Ce patine !

TRANSPORTS PUBLICS
Pour la gratuité

INVITÉ DU MOIS
Pavo, dessinateur

SPORTS
Sport à tout âge



LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

ENTRETIEN
**QUELLE PLACE POUR
LA SPIRITUALITÉ ?**
Avec Frédéric Lenoir

INVITÉ DU MOIS
Christophe Beullon,
Président de l'APAF

PSA
Reinsérer l'emploi

ÉLECTRONIQUE
Lâchés pour compte
du numérique

CARTE DES RÉSIDUS
Maires : ultime rempart ?



LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

DOSSIER
**VIVE L'INTELLIGENCE...
MÊME ARTIFICIELLE !**

INVITÉ DU MOIS
Patrick Kanner,
sénateur du Nord

DOSSIER
**EHPAD : CONTRE
VENTS ET MARRÉS**



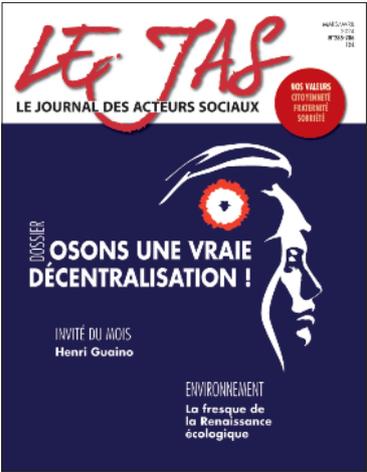
LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

DOSSIER
**OSONS UNE VRAIE
DÉCENTRALISATION !**

INVITÉ DU MOIS
Henri Guaino

ENVIRONNEMENT
La fresque de
la Renaissance
écologique



LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

DOSSIER
**LE DANGER,
C'EST NOUS**

DOSSIER
Logement social :
sauver le bébé

INVITÉ DU MOIS
Éric Delemar,
Défenseur des enfants

CLÉS
Une convention
vraiment unique



LE JAS

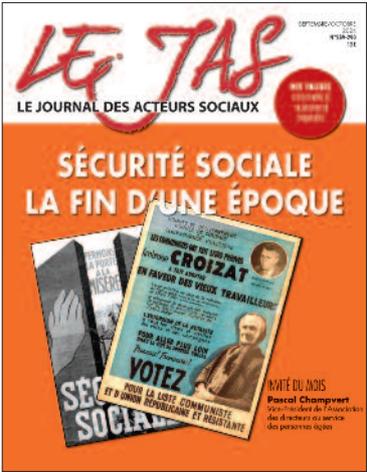
LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

DOSSIER
**SÉCURITÉ SOCIALE
LA FIN D'UNE ÉPOQUE**

INVITÉ DU MOIS
Pascal Champvert
ancien directeur de l'Association
des directeurs de service
des personnes âgées

DOSSIER
CROZAT
En faveur des vieux travailleurs

DOSSIER
YOTEZ
Pour la liste communiste
et union républicaine et progressiste



Retrouvez-nous
www.lejas.com

DÉPARTEMENTS : LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

Il y a quelques semaines se tenaient à Angers les Assises des départements de France dans un climat d'inquiétude sans précédent. Alors que les départements s'avèrent aujourd'hui plus que jamais indispensables au service des solidarités, leur capacité d'assumer financièrement leurs responsabilités s'avère fortement compromise. C'est pourquoi, tant du côté des élus départementaux que des dirigeants territoriaux, la résistance s'organise. *Le Jas* a souhaité les accompagner dans ce combat indispensable au maintien de la cohésion sociale.

PAR CHRISTOPHE ROBERT



LA MOBILISATION DE L'OPINION

« **À** l'heure où nos finances subissent aussi bien une crise de la recette qu'une explosion de la dépense, il est plus important que jamais de montrer qu'au-delà de leurs sensibilités politiques, les départements défendent avec force les intérêts des Français comme des territoires les plus fragiles ». Ces mots de François Sauvadet, président du Département de la Côte d'Or et de l'association Départements de France, résonnent encore à Angers, où se tenait le 93^e congrès de l'association soucieuse d'alerter l'opinion avec un intitulé volontairement provocateur : « *Les départements asphyxiés, tous les Français impactés* ». Quelques jours plus tôt, les 103 présidents de départements avaient signé un appel fustigeant le projet de loi de finances présenté par Bercy en indiquant que ce projet organisait « *l'asphyxie des départements, garants des solidarités aux personnes et aux territoires* ». Plus précisément, 80 % d'entre eux risquaient « *l'impasse budgétaire dès l'année prochaine* » si les nouvelles mesures contenues dans ce projet de loi étaient appliquées sans ajustements.

« *Depuis des décennies, nous pallions les conséquences du retrait et de la disparition de l'action de l'État* », sou-

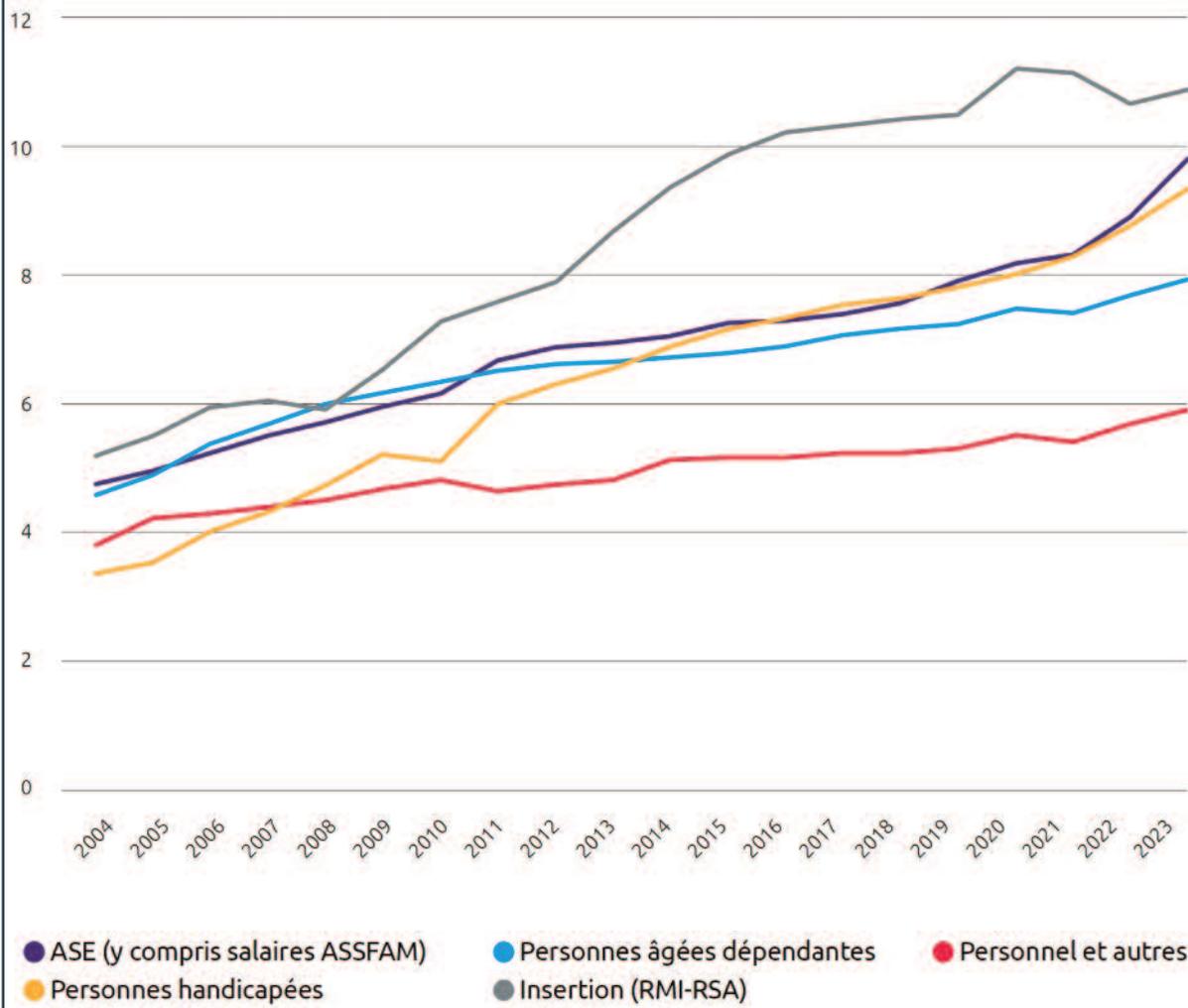
lignaient encore les 103 présidents dans leur appel, prenant soin de rappeler : « *Chaque euro que nous investissons va directement au service de nos concitoyens : le financement des pompiers, le soutien aux aînés et aux plus fragiles, la protection de l'enfance, l'entretien des routes, des collèges et le déploiement de la fibre, le financement et l'équipement des services de secours* ». Et de tirer la sonnette d'alarme : « *La pression sur les départements s'accroît sans cesse, au risque de rompre définitivement le lien social et de ruiner toute justice territoriale* ».

AU PIED DU MUR

Cette bronca était effectivement justifiée, car le projet de loi prévoyait notamment une nouvelle contribution à l'équilibre des comptes de la Nation à hauteur de 2 milliards d'euros. Une charge jugée, sans surprise, beaucoup trop lourde pour Départements de France, et qui reviendrait finalement à imposer aux départements de « *choisir entre l'aide aux personnes âgées, l'accompagnement des enfants placés, l'entretien des routes ou le soutien à nos pompiers* ». Car s'ils s'estiment parfaitement conscients de la crise que traverse aujourd'hui notre pays, les départe-



ÉVOLUTION DES DÉPENSES NETTES D'ACTION SOCIALE DES DÉPARTEMENTS PAR DOMAINES DE 2004 À 2023 (EN MILLIARDS D'EUROS)



ODAS LA LETTRE DES FINANCES JUIN 2024

tements ne comptent pas être les seuls à payer la facture. « *Nous demandons un partage juste et équitable du fardeau* », résume François Sauvadet.

Cette demande était d'autant plus inacceptable que la situation périlleuse des départements était parfaitement connue. Ainsi, dans une récente publication dédiée aux dépenses sociales et médico-sociales des départements en 2023, l'Odas titrait « *Au pied du mur* » pour qualifier leur situation. L'observatoire signalait notamment que

les dépenses sociales et médico-sociales augmentaient plus rapidement que le rythme de l'inflation alors que leurs recettes tendaient à baisser avec notamment une forte baisse des droits de mutation.

LES DÉPENSES À LA LOUPE

Selon l'Odas, en y regardant d'un peu plus près, c'est la dépense nette d'aide sociale à l'enfance (ASE)



“ Nos dépenses sociales explosent et nos recettes ont chuté. La vérité c’est que nous sommes à l’os ! ”

François Sauvadet,
président de Départements de France

qui a le plus augmenté ces dernières années. Elle représente à elle seule près de la moitié de l’augmentation totale des dépenses consacrées à l’action sociale (0,9 milliard d’euros sur les 2,15 milliards d’euros supplémentaires entre 2022 et 2023). En 2023, le nombre total des jeunes accueillis (mineurs, jeunes majeurs, MNA...) s’est élevé à plus de 212 000, soit 23 000 de plus qu’en 2019. Viennent ensuite les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap (+ 6,7 % en un an). S’agissant enfin de l’évolution des dépenses de personnel (+ 6,7 %), elles sont surtout le fruit des mesures salariales décidées au niveau national. D’une manière générale, l’évolution des dépenses s’explique à la fois par l’augmentation du nombre de bénéficiaires et par celle du coût de la prise en charge. « *Quel que soit le domaine, l’augmentation des dépenses est due principalement à la progression des coûts des établissements et des services qui a deux causes : les augmentations salariales et l’inflation* », confirme Didier Lesueur, délégué général de l’Odas. Il ajoute : « *Avec le vieillissement de la population et l’amplification des difficultés économiques, la situation sera bientôt insurmontable* ».

Pour toutes ces raisons, on comprend l’indignation du président de Départements de France qui souligne que « *les dépenses sociales sont passées en moins de 10 ans, de 56 à 70 % de nos budgets et la plupart de ces dépenses nous ont été imposées par l’État sans compensation.* » Et François Sauvadet d’insister : « *Nous avons subi la crise énergétique, l’inflation... Mais on a tous*

voté nos budgets à l’équilibre ! Et alors que nos dépenses sociales explosent et que nos recettes ont chuté, nous n’avons plus la possibilité de recourir à l’impôt ! La vérité c’est que nous sommes à l’os ! ». Or, l’enjeu est de taille, car la fragilisation des départements entraîne mécaniquement l’exposition de millions de Français, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains, aux déserts de services publics.

Pour l’heure, c’est donc l’abandon des prélèvements jugés injustes sur leurs recettes, mais aussi la garantie d’une compensation intégrale des revalorisations des prestations sociales à venir que demandent les départements. Une simple application du principe « *qui décide paye* » en somme. Mais plus largement, la situation actuelle pose aussi la question des limites de notre modèle. « *La prégnance des actions réparatrices est un puits sans fond* », considère Didier Lesueur. Selon lui, le doublement des moyens, inatteignable dans la situation actuelle des finances publiques, ne pourrait suffire à résorber la crise structurelle que traversent les départements. Du côté de l’Odas, on en est persuadé : « *la seule voie est la reconstruction et l’entretien des solidarités de proximité* ». Une démarche qui suppose non seulement de mobiliser conjointement les services de l’État, des départements, des communes, des acteurs locaux et des habitants, mais aussi de « *changer de regard sur les personnes accompagnées, en ne les réduisant pas à leurs difficultés et en s’appuyant davantage sur leurs potentialités* ».

LA RECHERCHE D'AUTRES VOIES

Regroupant les principaux responsables des solidarités des départements, l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé (ANDASS) compte bien pleinement prendre sa part aux réflexions quant à l'avenir du rôle des départements. Explications et rencontre avec son nouveau président, Patrick Genevaux.

Depuis plusieurs années déjà, s'appuyant sur les analyses approfondies de l'État, de l'Odas et des expériences de ses adhérents, l'ANDASS propose des pistes pour renforcer l'efficacité des réponses sociales. Sa nouvelle feuille de route pour les 3 prochaines années a été fixée en juin dernier et a été baptisée symboliquement les « 5 C ». À savoir, favoriser les Convergences pour « sortir des approches en tuyau d'orgue qui découpent les citoyens », aller vers des Coopérations renforcées « car seuls on ne peut rien », renforcer la Citoyenneté « car c'est par l'écoute du terrain et des personnes que l'on progressera », développer la Confiance entre les différentes parties prenantes, mais aussi et surtout, un « C » comme Courage pour garantir le succès de cette démarche. Plus récemment, en septembre, à l'occasion de ses traditionnelles journées annuelles qui se tenaient à Bourg-en-Bresse, l'association a élu son nouveau président en la personne de Patrick Genevaux. Succédant à Anne Troadec, il est, depuis trois ans, directeur du pôle Solidarités du Pas-de-Calais, après avoir été en responsabilité en Haute-Marne, puis dans le département du Doubs.

LA VOLONTÉ D'EN SORTIR

« Mon mandat est placé sous le signe de l'ouverture vers l'extérieur », nous confie-t-il, prenant soin de souligner que « l'ANDASS a deux jambes : une pour offrir un cadre d'échanges destiné à enrichir les pratiques des professionnels, et l'autre pour exprimer la voix des acteurs de terrain sur les modes d'élaboration des politiques publiques ». « En effet, même si nous ne sommes pas les décideurs, nous occupons cependant des postes d'observateurs privilégiés sur les implications des départements et les grands déterminants de la qualité de l'action des politiques », poursuit le nouveau président. Patrick Genevaux dresse un constat sans appel : « La perception du rôle du département s'est dégradée. C'est pourtant le seul échelon

qui, en termes de pertinence, dispose de la capacité de mettre en lien les différents acteurs qui concourent aux politiques publiques de solidarité ». Il prend l'exemple de l'attractivité des métiers. « En ce domaine, il est indispensable de mettre en lien les acteurs de l'insertion, les acteurs de la formation initiale, ceux de la formation professionnelle continue, mais aussi les employeurs pour travailler sur les accompagnements à la prise de poste et les conditions de travail ». Et d'interroger : « Qui d'autre que le département est mieux placé pour travailler sur ces questions en relation avec les différents acteurs des métiers concernés ? »

Il y a quelques semaines, dans une contribution intitulée « Comment les solidarités peuvent-elles résister par gros temps ? », l'ANDASS réagissait au contexte actuel inédit caractérisé par la crise des finances publiques conjuguée à la situation politique issue des élections législatives et européennes. « Ce nouveau contexte intervient alors même que le mode de gouvernance des politiques de solidarités souffre de défauts majeurs : rôle prééminent de l'État sur les compétences décentralisées, création d'un nouveau dispositif ou d'une nouvelle loi tous les 18 mois, obsession de la communication, gouvernance par les annonces... le plus souvent non financées », analysait l'association.

POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE COOPÉRATION

Dans un tel contexte, l'ANDASS envisage plusieurs pistes d'amélioration à différents niveaux, à commencer par dessiner les contours d'un nouveau modèle de coopération. « Le modèle actuel de gouvernance nationale des solidarités n'a pas évolué depuis les premières lois de décentralisation, soit depuis 40 ans », déplore l'association, qui appelle aujourd'hui de ses vœux une nouvelle approche devenue nécessaire. « En particulier, les départements manquent d'ingénierie mutualisée et ils ont encore du mal à mettre leur expertise en commun. Résultat, c'est

l'État qui prend la place », analyse Patrick Genevaux. L'occasion surtout pour le président de pointer du doigt un paradoxe : « *Quel est aujourd'hui le sens d'avoir une administration centrale dans le champ des politiques décentralisées ? Est-ce que, pour piloter ensemble des politiques locales, nous avons réellement besoin d'une administration centrale placée sous l'autorité d'un ministre responsable devant le Parlement ?* ». Or, si ces questions méritent d'être posées en temps normal, il est vrai qu'elles revêtent une acuité toute particulière dans l'instabilité actuelle de notre contexte politique national.

Ainsi, selon Patrick Genevaux, « *on pourrait imaginer un autre cadre qui consisterait à se regrouper et à faire ensemble. Si on devait vraiment repenser les choses, ce serait sans doute en remplaçant les administrations centrales par une logique de groupements d'intérêt public (GIP). L'administration centrale n'a pas vocation à centraliser l'ingénierie mutualisée des départements* ». « *Les modèles de la CNSA et du GIP enfance en danger sont, à ce titre, une évolution faisant intervenir des collectivités et responsables de la société civile partenaire* », précise Jean-Paul Raymond, co-auteur de la récente contribution de l'ANDASS « *Comment les solidarités peuvent-elles résister par gros temps ?* ». Et l'ancien DGA Solidarités de l'Essonne de proposer d'oser très concrètement aller plus loin en « *créant un GIP d'ingénierie constitué à part égale entre l'État et les collectivités* ». Ce scénario pourrait par ailleurs s'inspirer de l'expérience acquise par l'Odas qui, depuis 30 ans, analyse de façon

partagée les politiques départementales et communales en matière de solidarité.

PROTECTION DE L'ENFANCE : OUVRIR LE DÉBAT

Parmi ses axes de travail, l'ANDASS s'intéresse aussi de près à la protection de l'enfance. L'association a publié en ce sens, en septembre dernier, une contribution intitulée « *Protection de l'enfance : posons-nous enfin les bonnes questions* ». « *Le constat d'une politique publique de protection de l'enfance en crise, voire défaillante, est largement posé par les personnes concernées, les professionnels et même des élus en responsabilité* », estime l'ANDASS. Aussi l'association invite-t-elle à ouvrir le débat sur la conception même de cette politique publique, son périmètre, ses objectifs et ses modalités d'intervention. « *Institués à l'origine pour lutter contre les défaillances des parents et les maltraitances, les outils de la protection de l'ASE sont, en effet, utilisés pour résoudre des problèmes sociaux de natures très diverses : addictions, violences, prostitution, troubles du comportement, conflits conjugaux, accompagnement au titre du handicap, déscolarisation, flux migratoires...* », constate l'ANDASS. Autrement dit, l'ASE a vu son périmètre « *croître bien au-delà de la lutte contre les maltraitances et dispose d'outils qui sont inadaptés pour répondre à la diversité des objectifs qui lui sont assignés* », considère l'association. D'où l'intérêt de commencer à prendre certaines premières mesures fortes à court terme. Parmi celles-



“ L'administration centrale n'a pas vocation à centraliser l'ingénierie mutualisée des départements ”

**Patrick Genevaux,
président de l'ANDASS**



Selon l'ANDASS, le constat d'une politique publique de protection de l'enfance en crise, voire défaillante, est largement posé par les personnes concernées, les professionnels et les élus en responsabilité.

VOUS AVEZ DIT « WHAT WORKS » ?

Parmi les méthodes inspirantes auxquelles n'hésitent pas à se référer l'ANDASS, on trouve les « What Works Centres ». Késako ? Il s'agit en fait d'instances d'analyse et de diffusion des bonnes pratiques mises au goût du jour au Royaume-Uni à la fin des années 90 par le gouvernement travailliste. En réalité, ces structures visent tout simplement à éclairer la décision publique en mettant l'accent sur « ce qui fonctionne ».

ci, l'association préconise notamment de « limiter le recours aux mesures de milieu ouvert, contractuelles ou judiciaires, aux situations particulièrement dégradées ou complexes et en renforcer parallèlement l'intensité, la qualité et la réactivité ». De même, l'ANDASS souhaiterait « limiter le recours au primo-placement des

adolescents en faisant de l'association et de l'adhésion des jeunes un critère central d'appréciation, tout en mobilisant prioritairement d'autres formes d'intervention sociale ». Toujours en matière de protection de l'enfance, une autre proposition de l'ANDASS consisterait encore à « imposer au secteur médico-social l'obligation de prendre en charge prioritairement les enfants à double vulnérabilité (20 % des situations « ASE »), c'est-à-dire les enfants considérés comme en danger au sens de la protection de l'enfance et bénéficiant d'une orientation en établissement ou service spécialisé du fait de leur handicap ».

En définitive, selon l'ANDASS, il ne s'agit pas de critiquer telle ou telle organisation ou se contenter de déplorer les manques de moyens. « Nous devons surtout savoir repenser le cadre que nous souhaitons pour rendre plus efficaces nos actions. Par définition, il n'existe pas de vérité absolue sur ce sujet dans la mesure où tout dépend de chaque territoire », poursuit Patrick Genevaux. Avant de conclure : « Il ne faut surtout pas perdre nos capacités à adapter les politiques publiques dans une optique de développement des politiques territoriales. Le contexte actuel que nous vivons en matière de crise politique et de crise des finances publiques rend cela plus que jamais nécessaire ». ■

En tête des ventes dans les collectivités locales



Ouvrage disponible en
librairie et sur **amazon** et
www.editionsharmattan.fr

Jean-Louis Sanchez est expert en sciences politiques et sociales, auteur de *Pour une République des Maires !* (2008), *La Promesse de l'autre* (2013), et *La fraternité n'est pas une chimère* (2018). Fondateur de l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) il a également créé le Journal des Acteurs Sociaux (JAS). Engagé dans la défense du lien social, il anime en 2004 la Grande cause nationale consacrée à la Fraternité, et depuis lors de nombreuses démarches axées sur les mêmes objectifs dont la Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité, en collaboration étroite avec les associations de maires.



SOCIAL EN ACTION

p.40

BIEN VIEILLIR



p.44

LIEN SOCIAL

p.47

ENFANCE FAMILLE



ACTION SOCIALE INTERRÉGIME : LA DYNAMIQUE FÊTE SES DIX ANS

Le 29 novembre dernier, Bordeaux accueillait la 3^e édition de la Journée nationale de l'action sociale interrégime. L'occasion notamment de croiser les regards entre institutions, mettre en valeur des actions inspirantes réparties sur l'ensemble du territoire, mais aussi d'échanger sur les conditions du « Bien vieillir demain ».

PAR CHRISTOPHE ROBERT

Après une première édition à Bordeaux en 2017, puis à Lyon en 2019, c'était à nouveau au tour de la cité girondine d'accueillir, le 29 novembre dernier, la 3^e édition de la Journée nationale de l'action sociale interrégime.

Cette journée, organisée par l'Assurance retraite caisse nationale, la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL, gérée par la Caisse des Dépôts) et l'Agirc-Arrco, a réuni près de 240 participants venus de toute la France, dont des représentants nationaux de partenaires de l'interrégime (CNSA, Union des gérontopoles, Santé publique France...) et territoriaux (18 structures locales).

UN PROGRAMME DENSE ET RICHE

Au programme de cette édition 2024, ouverte par Pierre Hurmic, maire de Bordeaux, en présence de Paul Christophe, alors ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes, plusieurs thématiques ont été abordées : « *Zoom sur le patrimoine de l'interrégime* », « *Regards croisés sur l'élargissement de l'interrégime à l'Agirc-Arrco en territoire* », « *Actions inspirantes* » menées sur une dizaine de territoires, mais aussi une table ronde sur le thème « *Bien vieillir demain* ». Les objectifs de cette journée étaient nombreux, comme le rappelle Catherine Lachaussée, responsable du Pôle Offre de services et parcours à la direction nationale de l'action sociale de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : « *Renforcer la cohésion entre les acteurs locaux et nationaux des différents réseaux associés et partager les valeurs communes et la stratégie de l'interrégime, affirmer le rôle de l'interrégime dans la politique nationale de prévention de la perte d'autonomie, valoriser l'ingénierie de l'interrégime, mais aussi mettre en lumière les nouveaux*

2023 EN QUELQUES CHIFFRES

La JNI a été l'occasion de présenter un premier rapport d'activité interrégime. Pour l'année 2023, quelques données méritent d'être mentionnées à ce titre :

- ✓ 10 056 actions de prévention menées
- ✓ 167 750 participants aux actions de prévention
- ✓ Parmi les ateliers les plus fréquemment organisés : « *Autonomie numérique* », « *Stimulation cognitive* » et « *Activité physique adaptée* »
- ✓ 81,1 % des participants sont des femmes

partenariats ».

En associant des représentants des différents régimes, territoires et partenaires, cet événement visait ainsi à mettre en lumière les démarches et les outils communs construits par les régimes de retraite pour développer une culture du bien-vieillir. L'occasion, également, de projeter les prochaines étapes à franchir pour construire la société du bien-vieillir et de l'autonomie dessinée par la loi du 8 avril 2024.

DIFFUSER COLLECTIVEMENT DES MESSAGES UTILES

Si cette session 2024 marquait la 3^e édition de la journée nationale interrégime, c'est en réalité depuis maintenant 10 ans que les régimes de retraite développent une politique commune d'action sociale centrée sur la prévention des effets du vieillissement et la préservation de l'autonomie des retraités les plus vulnérables. C'est



En présence du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité, et du maire de Bordeaux, les représentants de la Caisse nationale de l'Assurance retraite, de la CCMSA, de la CNRACL et de l'Agirc-Arrco.

en 2014, en effet, que le partenariat s'est formalisé, d'abord entre la Caisse nationale d'assurance vieillesse, l'ex-RSI et la CCMSA, avec la signature d'une convention articulée autour de trois principaux axes : l'information et le conseil, les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie et l'évaluation globale des besoins à domicile dès les premières difficultés pour réaliser les actes du quotidien. Deux autres régimes sont ensuite venus renforcer le dispositif, à commencer par la CNRACL, en 2015, puis l'Agirc-Arrco en 2022.

« Les caisses de retraite ont eu raison de s'engager ensemble, il y a 10 ans déjà, dans des actions collectives au bénéfice des retraités », souligne Jonathan Belcastro, Directeur adjoint de la gestion de la Direction des Politiques Sociales à la CNRACL. Car en ce domaine, les objectifs des différents régimes sont bel et bien partagés. L'occasion de rappeler que les quatre régimes de retraite signataires se sont engagés autour de 5 grands axes d'intervention dans ce cadre :

- l'accompagnement, l'information et le conseil ;
- l'élaboration, le financement et la programmation d'actions collectives de prévention ;
- la mise en œuvre d'accompagnements individuels ;
- une politique de prévention ;
- une politique de soutien et d'accompagnement.

« Peu importe que nos retraités aient cotisé à une ou plusieurs caisses de retraite au cours de leurs carrières professionnelles : les messages de prévention sont les mêmes », explique Jonathan Belcastro. « La force de notre action, c'est de diffuser collectivement et le plus largement possible les messages utiles pour préserver leur autonomie et pour maintenir leurs capacités », poursuit-il. En témoignent



les initiatives menées collectivement, comme la récente rénovation du portail « *pourbienvieillir.fr* » en intégrant une carte interactive pour trouver une activité près de chez soi⁽¹⁾. L'occasion aussi pour les différents régimes de simplifier leurs messages autour de quatre piliers : « *préparer sa vie à sa retraite* », « *rester en bonne santé* », « *maintenir une vie sociale* », « *être bien chez soi* ». « Les retraités peuvent ainsi plus facilement retrouver des informations essentielles qui vont de la préparation à la retraite jusqu'à l'adaptation au logement, en passant par des conseils sur la nutrition, le sommeil, le numérique, l'engagement associatif », détaille Jonathan Belcastro. Selon lui surtout, « *cette JNI a été l'occasion de démontrer*

Près de 240 participants ont répondu présent lors de la 3^e édition de la Journée nationale de l'action sociale interrégime.

les bénéfices réels de ces actions menées par le collectif des caisses de retraite qui est appelé, très prochainement, à s'élargir à d'autres caisses et donc à toucher encore davantage de retraités ».

L'INDISPENSABLE APPUI DU LOCAL

« Cette journée nationale a également été l'occasion de donner la parole aux 18 structures interrégimes implantées dans les territoires qui forment une véritable fabrique du bien-vieillir au plus près des seniors, des financeurs et des acteurs de terrain », relève encore Catherine Lachaussée. Il est vrai qu'en ce domaine, les initiatives locales inspirantes ne manquent pas sur notre territoire (voir encadré). Des ateliers « Jardinage et cuisine » en Auvergne aux « Théâtres débats » dans les Hauts-de-France en passant par les « Forums interactifs » dédiés à la vie affective des seniors dans le Limousin, les structures territoriales rivalisent d'imagination pour accompagner les retraités au quotidien au plus proche de leur domicile. « Ce sont elles qui font vivre les messages de prévention, qui organisent les ateliers du bien-vieillir et qui participent à la vitalité

du collectif en région. Ces structures territoriales ont réussi à développer et à décliner des actions aussi riches que participatives », se réjouit Jonathan Belcastro. Et de souligner : « Notre action nationale collective ne peut se faire sans elles, localement ».

En définitive, la Journée nationale de l'action sociale interrégime illustre parfaitement la démarche impulsée dans le cadre de la coconstruction d'une ingénierie de prévention commune, harmonisée et coordonnée entre les différents régimes de retraite de base. Pour l'avenir, l'objectif est de continuer à en améliorer la visibilité afin, non seulement de continuer à rendre les retraités acteurs de leur vieillissement et de la préservation de leur autonomie, mais aussi de soutenir la qualité des actions des partenaires et des professionnels dans les territoires. À n'en pas douter, l'interrégime retraite action sociale constitue bel et bien un engagement vivace et vivant. « Il saura continuer à grandir au service d'une société du bien-vieillir solidaire, durable et responsable », assure-t-on aujourd'hui du côté de l'Assurance retraite caisse nationale. ■

DES ACTIONS LOCALES INSPIRANTES

Lors de la JNi du 29 novembre, plusieurs actions inspirantes ont été mises en lumière :

- ✓ « L'innovation, ADN du Programme de prévention » (Cap Seniors Aquitaine)
- ✓ « Du jardin à l'assiette » (Arsept Auvergne)
- ✓ « Apra / CFPPA : tous mobilisés pour bien vieillir » (Atout prévention Rhône-Alpes)
- ✓ « Les entretiens de prévention » (CAP Prévention Seniors)
- ✓ « Les théâtres débats » (Hauts-de-France, Défi autonomie seniors)
- ✓ « Bien vieillir en Bretagne » (Bretagne)
- ✓ « Mémoire tonique » (Asept Normandie)
- ✓ « Le bon usage des médicaments » (Midi-Pyrénées Prévention)
- ✓ « Aimer n'a pas d'âge » (CAP Limousin Poitou-Charentes)
- ✓ Atelier « Bienvenue à la retraite » (Prévention Retraite Ile-de-France)
- ✓ « Les Atouts de l'âge : bien vieillir en résidence autonomie » (Kalivi)
- ✓ Atelier participatif « L'arbre de vie » (Label Vie)
- ✓ « Ma retraite, j'en profite » (Asept Centre Val-de-Loire)



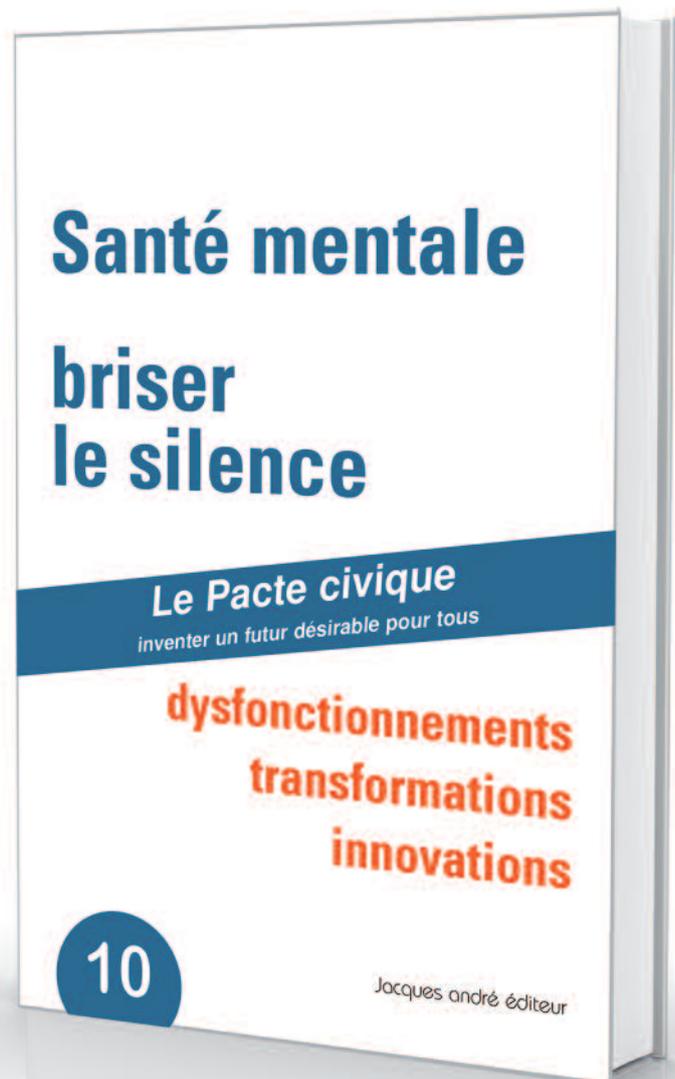
Pacte civique

SANTÉ MENTALE BRISER LE SILENCE

Avec l'estompement des repères collectifs et la montée des comportements individualistes, la santé mentale des individus est devenue une question de plus en plus prégnante dans notre société. C'est pourquoi le Pacte civique s'est lancé dans un mouvement de réflexion sur cette thématique, afin de mesurer si les réponses apportées par la collectivité étaient adéquates.

Cette démarche a donné lieu à la publication d'un ouvrage, *Santé mentale – Briser le silence*, qui sort ces jours-ci aux éditions Jacques André. Cet ouvrage cherche à mieux faire connaître les transformations du champ de la psychiatrie et de la santé mentale, ses dysfonctionnements, les innovations en matière d'intervention, comme les rôles nouveaux confiés aux personnes atteintes.

Un texte essentiel pour comprendre les enjeux et les solutions possibles en la matière.



RADIOS ASSOCIATIVES : LE GRAL FAVORISE LEUR IMPACT SUR LA CITOYENNETÉ

Dans une période où les repères collectifs et les valeurs de solidarité et de citoyenneté s'estompent, le rôle des radios associatives locales est particulièrement précieux. Mais leur impact sur la société est souvent freiné en raison de leur dispersion, d'une absence de mutualisation des moyens, d'un échange d'idées insatisfaisant. En Limousin, une initiative remarquable s'efforce d'y remédier avec la volonté de défendre l'utilité des radios associatives pour le vivre-ensemble : le groupement des radios associatives libres (GRAL), composé de 12 radios locales. Nous avons rencontré son cofondateur et longtemps président, aujourd'hui directeur éditorial, Denis Lespiaut, qui nous a décrit le contexte des radios libres et précisé le fonctionnement de son organisation.

PAR ALEXANDRA FOUCHER ET JOSÉ-MARIE LATOUR

UN INDISPENSABLE ACTEUR DE LA VIE SOCIALE

C'est vrai que souffle un vent de liberté dans l'histoire collective quand il s'agit d'expression radiophonique : liberté de ton, d'expression, moyen de faire entendre sa voix, de rendre audible les invisibles. Combien de courants musicaux ou de débats collectifs sont ainsi nés grâce à la radio ! Leur implantation n'a pas été simple. Jusqu'aux années 1980, elles émettaient sans autorisation administrative (d'ailleurs appelées « radios pirates »), imposant leur liberté d'expression par la transgression, délivrant un message souvent subversif ou opposé au pouvoir en place. En 1981, avec la libéralisation du secteur puis son encadrement par le CSA, le paysage s'est peu à peu modifié laissant place à des radios associatives, non commerciales aux identités plurielles, mais souvent empreintes de valeurs et de souci d'intégration aux réalités de leurs territoires.

La radio est, en effet, un outil fabuleux pour rendre audible de nombreux publics qui n'ont pas toujours accès à la parole publique. Denis Lespiaut, directeur éditorial du GRAL, nous en parle avec passion : « Nos médias sont des acteurs majeurs de l'éducation populaire, de la lutte contre les exclusions. De plus, ils jouent un rôle clé dans les actions d'éducation aux médias et à l'information. Chacune des initiatives participe au développement local et durable de nos territoires, à la dynamisation des quartiers

populaires. En mettant en lumière cette vie locale, nous avons une responsabilité sociétale et citoyenne dans un contexte où l'information se massifie et néglige certains publics ! Par exemple, chez nous, on organise des ateliers radiophoniques dans le secteur scolaire, dans les Ehpad ou en centres de détention avec des jeunes incarcérés ». Ainsi les radios associatives constituent un pilier de la cohésion sociale et de la démocratie locale, tout comme les radios de service public, à l'instar de *Radio France*.

Un véritable patrimoine culturel doublé d'une utilité sociale reconnue par la loi, comme le précise l'article 29 de la Loi 2000 qui reconnaît cette mission de communication sociale de proximité comme une mission d'intérêt général, mais qui n'est financée qu'en partie par des fonds publics.

UNE SITUATION PRÉCAIRE

La situation des radios associatives reste donc fragile, et la recherche de leur équilibre économique n'est pas un long fleuve tranquille. Car, non seulement, elles font face aux aléas du soutien public, mais aussi à la concurrence des radios commerciales, adossées à des intérêts économiques puissants.

Denis Lespiaut nous explique la situation : « Les radios associatives occupent à peu près un quart des fréquences nationales en FM (modulation de fréquence). La fréquence

De gauche à droite : Julien Richard, responsable promotion, Denis Lespiaut, co-fondateur et directeur éditorial du Gral, Sébastien Pélou, coordinateur de l'information région, lors d'un Club de la presse de rentrée radiophonique.



est un bien rare et très encadré. Depuis plusieurs années, les grands groupes de médias commerciaux cherchent par tous les moyens à se développer mais restent contraints par le nombre limité de fréquences disponibles. On imagine alors sans difficulté, l'intérêt pour eux de voir disparaître les radios associatives du paysage ! »

Et le risque est grand, car si on comptait sur le territoire national jusqu'à 3 000 radios libres en 1981, elles ne sont plus aujourd'hui que 750 et elles sont toujours en danger. C'est donc aujourd'hui un fait incontournable : si l'on veut maintenir cette expression de liberté et de vérité qu'offrent les radios associatives, il faut tout d'abord que la puissance publique consolide son aide. Or, le contraire a failli se produire récemment. En effet, le projet de loi de finances pour 2025 prévoyait une baisse de 30 % du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Fort heureusement, la proposition a été rejetée (voir encadré). Cela sonnait comme la mort annoncée de ce qu'il reste des radios associatives, avec une menace sur les trois mille emplois de journalistes et animateurs. Précisons par ailleurs que les subventions locales sont de plus en plus réduites en raison des difficultés financières des collectivités.

Or, à ces difficultés s'ajoutent d'autres soucis pour préserver leur indépendance. Dans un contexte de plus en plus normé, et avec des charges d'exploitation de plus en plus lourdes, pas facile de vivre. D'autant plus que partout dans le monde les valeurs démocratiques et

citoyennes s'estompent. Ce qui est au cœur des missions des radios associatives. Toutes ces considérations conduisent donc à une même conclusion : innover pour renforcer la solidité économique de ces radios, et la mutualisation est une bonne voie.

L'UNION FAIT LA FORCE

En Limousin, terre de ruralité, d'initiatives et de coopération, les radios implantées historiquement se sont regroupées autour du GRAL (Groupement des Radios Associatives Libres). Douze radios différentes se coordonnent, tout en préservant leur spécificité territoriale et culturelle. Ensemble, elles comptabilisent 350 000 auditeurs pour un territoire de 700 000 habitants.

Une force de frappe importante mais surtout un maillage du territoire réalisé au plus près de ses habitants, avec trois niveaux d'informations : le micro local, le départemental / régional et le niveau national. « Grâce au groupement, nous nous organisons pour être au plus près de l'action collective, de la décision publique et transmettre l'information la plus fidèle aux réalités locales. Le regroupement de nos moyens nous permet de produire quotidiennement un journal régional diffusé par l'ensemble des radios membres et une chronique en lien avec des thématiques valorisantes pour nos territoires. Nos radios proposent une information plus connectée au réel et au quotidien des citoyens. Elles donnent la parole aux initiatives menées sur les territoires pour promouvoir la

MENACES SUR LE FSER ?

Le modèle économique des 750 services radiophoniques repose en partie sur le FSER (Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique locale). Actuellement doté de 36 millions d'euros, l'État envisageait une baisse à hauteur de 10,4 millions d'euros, afin de contribuer aux 12 millions d'euros d'économies demandées au ministère de la Culture (soit 87 % des efforts demandés à ce ministère), alors même que les groupes de radios et télévisions privées bénéficient depuis 2019 d'une exonération de 41 millions d'euros. Un affront pour les radios associatives, vécu comme un déni de démocratie.

Fort heureusement, grâce à la mobilisation des acteurs association, dont le GRAL, soutenus par un certain nombre de parlementaires et d'élus locaux, la proposition a été abandonnée. Le fonds de soutien devrait même bénéficier de financements supplémentaires spécifiques pour des radios situées en zone de revitalisation, dans le cadre du plan Culture et Ruralité.

Un revirement salué par les organisations locales, la CNRA (Confédération nationale des radios associatives) et le SNRL (Syndicat national des radios libres) qui le considèrent comme « *un signal fort pour la pérennité des radios non commerciales* ». Mais soyons prudents, le budget 2025 de la France n'a pas encore été voté.

diversité, préserver le lien social », poursuit Denis Lespiaut.

Plus concrètement, c'est avec l'objectif de rationaliser la production de l'information que le GRAL a été créé au début des années 2000. Bénéficiant d'une aide conséquente du conseil régional de l'époque par le biais du financement des emplois associatifs en Limousin, il se structure en association, avec, au départ, deux postes, l'un de journaliste et l'autre de commercial. Très vite transformé en agence de presse, le GRAL compose un journal régional quotidien pour l'ensemble des radios membres et propose différentes rubriques locales. Il regroupe désormais une vingtaine d'ETP, salariés, journalistes, animateurs, techniciens, très majoritairement en CDI, sans compter les bénévoles. « *Avec un maillage radiophonique qui couvre la totalité des trois départements (Haute-Vienne, Corrèze et Creuse), nous bénéficions chaque jour de reportages valorisant nos choix éditoriaux centrés sur l'actualité des territoires et l'économie sociale et solidaire* ».

LA FORMATION, UN LEVIER POUR RASSEMBLER

Mais le GRAL va bien plus loin que sa mission de « *communication sociale de proximité* ». Grâce aux moyens qu'il mobilise, de nouveaux territoires ont pu bénéficier d'une couverture radiophonique avec la réouverture de radios associatives, comme à Tulle, Guéret ou La Souterraine. « *Le groupement a déployé très vite une stratégie pour réinvestir des territoires où les radios associatives avaient peu ou prou disparues. De plus, la*

mise en place d'une régie nous permet la commercialisation groupée des espaces publicitaires des services radiophoniques limousins, auprès des annonceurs locaux ». Une opportunité pour ces annonceurs qui diffusent leurs offres sans être encombrés par des messages publicitaires nationaux.

Pour le GRAL, c'est aussi l'occasion de percevoir des moyens complémentaires pour financer ses plans de formation pluriannuels mis en place auprès des salariés du GRAL pour construire une philosophie de pensée et d'action du groupement radiophonique. « *Mutualiser nos moyens supposait de définir une ligne commune et de se répartir les rôles. En mettant en place des actions de formation collectives, journalistes, animateurs, techniciens ont appris à se connaître, à s'engager dans un projet commun, à parler le même langage tout en respectant la liberté de parole de chacun. De plus, avec l'évolution très rapide du monde des médias, une série de formations pour accompagner le développement digital des radios dans une logique de production plurimédia a été proposée, notamment en partenariat avec l'institut de journalisme à Bordeaux* ».

Les futurs journalistes l'ont d'ailleurs bien compris et n'hésitent pas à frapper à la porte du GRAL pour préparer les concours des écoles de la profession, puis réaliser stages et alternance dans un média où leurs voix comptent. ■

1) En France, les fréquences sont gérées par l'ARCOM (régulateur de la communication audiovisuelle et numérique). Elles sont attribuées sur appel à candidatures selon plusieurs critères et catégorie (radios associatives ou commerciales)

PLAIDOYER POUR UNE ÉDUCATION POSITIVE

Psychothérapeute, formatrice et conférencière, Isabelle Filliozat est l'auteur d'une trentaine de livres sur les intelligences émotionnelle et sociale et le soutien à la parentalité. Elle a aussi publié une trentaine d'ouvrages destinés aux enfants et adolescents. Son dernier livre « *Éduquer : tout ce qu'il faut savoir* » (éd. Robert Laffont, 2024) présente le panorama de plus de quarante ans de recherche visant à mieux comprendre les ressorts de l'éducation, « *pour être un parent heureux et confiant dans une société plus empathique* ». Un travail indispensable qui a fait de son auteur une figure phare de la parentalité en France. Rencontre.

Le Jas : Dans un monde de plus en plus obscur, nos jeunes semblent désemparés. Est-ce votre sentiment ? Et si oui pouvez-vous nous aider à y voir plus clair ?

Isabelle Filliozat : Oui, et ce n'est pas qu'un sentiment. Entre 2019 et 2023, les prescriptions de psychotropes chez les jeunes de 12 à 25 ans ont augmenté de 18 %. Les chiffres publiés par Santé publique France sur la santé mentale des jeunes sont alarmants. Ils montrent une augmentation des troubles anxieux, des épisodes dépressifs et des suicides. Le nombre de jeunes 18-24 ans ayant des pensées suicidaires a plus que doublé depuis 2014, ainsi que les tentatives de suicide. C'est désormais un lycéen sur dix qui déclare avoir fait une tentative de suicide. On a vu aussi une hausse notable des hospitalisations en psychiatrie.

Par ailleurs, des enquêtes internationales ont mis en évidence le fait, qu'un peu partout dans le monde et en France, les adolescents se sentent moins soutenus qu'avant par leurs parents. Alors que le monde est de plus en plus complexe et l'avenir plus obscur. L'adolescence est une étape difficile, avec un important remaniement du cerveau et un afflux nouveau d'hormones qui n'est pas facile à maîtriser. De plus, de trop nombreux prédateurs s'attaquent à nos ados, que ce soient les vendeurs de drogues, de porno, de jeux vidéos, de réseaux sociaux, de mode... Les ados ont cruellement besoin du soutien des adultes, mais ces derniers sont souvent tout aussi dépassés. Alors, un grand nombre d'entre eux se montrent particulièrement autoritaires et ont tendance à entrer dans des conflits de pouvoir avec leur ado, au risque de rompre la communication.

Le Jas : Vous avez écrit de nombreux ouvrages. Le dernier a pour titre « *Éduquer* » et pour sous-titre « *ni laxisme, ni violence* ». Pourquoi considérez-vous que ce sont deux seuils à ne pas franchir ?



I. F. : Le laxisme, c'est laisser un enfant faire n'importe quoi dans une excessive permissivité. C'est laisser seul un petit devant la télé pendant une heure, c'est laisser l'ado se débrouiller seul face aux réseaux sociaux ou ne se nourrir que de pizza, hamburger et sodas. À l'opposé, la violence, c'est user de la force pour le contraindre,

c'est entrer dans des jeux de pouvoir, punir, exclure... Or, l'autorité est trop souvent confondue avec l'autoritarisme. Dès qu'on se montre autoritaire, qu'on punit, qu'on impose quelque chose par la contrainte, on perd toute réelle autorité. Une vraie autorité est fondée sur le sentiment de sécurité affective et sur la confiance. L'enfant ou l'ado qui sait que l'adulte est de son côté, le protège, l'accompagne et l'aide à développer son potentiel, va respecter bien davantage celui-ci. Alors que celui qui craint d'être puni par l'adulte, se sent rabaissé, contraint, enfermé.

Ces deux extrêmes sont nocifs pour l'enfant, parce qu'ils n'enseignent ni la régulation émotionnelle, ni les compétences sociales, et ne favorisent ni la responsabilité ni l'autonomie. Ce que fait la parentalité positive, qui favorise un développement optimal de l'enfant. Depuis peu, certains détracteurs dans les médias assimilent la parentalité positive au laxisme dans le but explicite de la dénigrer : elle consisterait selon eux à passer son temps à sourire et faire des câlins, à tout expliquer et rien en définitive... Cette caricature sert un retour à l'autoritarisme et à la psychanalyse. J'ai voulu dans ce livre clarifier le débat et rétablir ce qu'est réellement la parentalité positive.

Le Jas : Vous avancez que la société d'aujourd'hui n'est pas tendre, ni envers les parents ni envers les enfants ? Pouvez-vous nous préciser ?

I. F. : Il y a tant à dire ! En France, un enfant doit être « sage comme une image ». Or les enfants sont des êtres vivants et non des images. Cette pression à l'enfant sage fait culpabiliser les parents et les incite à l'autoritarisme. Ainsi, 81% des parents disant avoir utilisé au moins une violence éducative dans le but de faire obéir au moins un de leurs enfants dans la semaine précédant l'enquête. Pourtant, une loi existe qui précise que l'autorité parentale doit s'exercer sans violence, mais elle n'a pas été accompagnée de programmes de formation parentale, que d'autres pays ont mis en place. Or ce soutien est de plus en plus indispensable, car les enfants d'aujourd'hui sont confrontés à des difficultés qui ne sont pas qu'éducatives : en effet, les perturbateurs endocriniens, les aliments hautement transformés, les microplastiques, le manque de mouvement, la vie en intérieur, les écrans, le stress... impactent leur corps et leurs capacités mentales et émotionnelles.

Le Jas : Vous écrivez que les enfants détestent les limites mais adorent les règles. Pourquoi ?

I. F. : Chez nous, tout le monde déteste les limites et a tendance à se rebeller dès qu'on lui impose quelque

chose, les ados particulièrement ! Les limites sont nécessaires, bien sûr, mais dès lors qu'elles sont imposées, elles risquent de ne pas être respectées. Les règles sont très différentes, ce sont des procédures. Les humains sont des êtres sociaux et les enfants désirent participer à la vie commune, faire comme les autres. Les petits enfants adorent les règles, ils jouent avec, les explorent, cherchent à en comprendre le sens... Quand on veut qu'une limite soit respectée, les règles et les routines vont se montrer bien plus efficaces que les interdits ou les ordres. Pour les ados, on va plutôt chercher à « muscler » leurs capacités d'anticipation et de réflexion, les aider à développer leurs compétences pour résister à la pression sociale.

Le Jas : Les violences provoquent des traumatismes. Est-ce une des raisons qui vous ont conduit à créer, avec le psychiatre Vincent Girard et l'adjointe au maire de Marseille, Sophie Guerard, le collectif « Marseille informée sur le trauma » ?

I. F. : Les violences sont le plus souvent le fait de personnes traumatisées. Nous devons sortir du cercle vicieux et de la répétition des traumas. L'approche centrée sur le trauma est nouvelle. Au lieu de pointer les violences, on vient prendre soin du trauma subi. C'est à un changement de regard de toute la société que nous aspirons. Face à un comportement débordant, excessif, au lieu de juger, on va poser la question : « *qu'est-ce qui t'est arrivé ?* » Un parent ou un professeur autoritaire n'est pas « mauvais », c'est un homme ou une femme qui a souvent été humilié, terrorisé, ou ignoré dans son enfance, ses émotions n'ont pas été entendues, ses propres parents n'ont pas répondu avec constance par de la tendresse et de l'amour à ses besoins de connexion. Il a développé un attachement insécure et peu de régulation émotionnelle.

Pour sortir de la violence éducative, le collectif « Marseille informée sur le trauma » vise à permettre à chacun de devenir conscient de la prévalence du trauma (deux personnes sur trois ont subi au moins un événement traumatique avant 18 ans), de mesurer l'impact du trauma sur les individus et les groupes (en termes de santé physique, émotionnelle, cognitive et sociale), d'apprendre à répondre à une personne traumatisée pour qu'elle se sente entendue, et d'éviter de nous retraumatiser les uns les autres sans cesse. Et ce, au niveau d'une ville entière. Parce qu'il ne suffit pas de changer dans sa famille ou dans sa classe. Nous avons à retisser du lien social et à instaurer une culture du respect et de la compassion plutôt qu'une culture de la violence. ■

LE CAHIER DES RÉSEAUX

Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société s'amplifient. Notre modèle de solidarité juridique doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations et contribuer à la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc urgent de promouvoir toutes les formes d'entraides et de sociabilité en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître les initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociales, sociétales et environnementales.

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

FEHAP
Santé Social - Privé Solidaire

ADMR

UNIOPSS

LE MOUVEMENT DES RÉGIES

ANDASS

réseau national de l'économie sociale et solidaire

reness

Pacte civique

ODAS
Observatoire National de l'Écologie Sociale

nexem
employeurs, différencier

L'Outil en Main France

la ligue de l'enseignement
un service par un autre

FNADÉPA

Fédération Nationale des ADEPAP



AVEC LE CONCOURS DES RESEAUX DU JAS, LA JNCF 2025 EST SUR LES RAILS

Ce numéro du Cahier des réseaux est consacré à la promotion de la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité (JNCF), dont la date a été fixée lors d'une rencontre entre toutes les organisations partenaires, dont les réseaux du JAS. Elle aura lieu le samedi 24 mai 2025, et se fixe pour objectif de mobiliser deux fois plus de communes qu'en 2024.

Plus que jamais, la promotion des valeurs de citoyenneté et de fraternité s'impose comme une démarche indispensable, dans un monde plein d'incertitudes, où le repli sur soi constitue un danger pour la démocratie. C'est pourquoi l'année 2025 accueillera à nouveau l'organisation d'une Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité.

Pour mémoire, cette Journée, dont la première édition a eu lieu en 2021 au lendemain du Covid, est soutenue par 80 organisations, dont la plupart des associations de maires, les grandes fédérations associatives en charge de la solidarité, de l'éducation et de la culture, mais aussi les Sapeurs pompiers de France, des entreprises, et de nombreuses personnalités. Elle est concrètement mise en œuvre par les maires, avec le concours des associations, pour valoriser toutes les initiatives locales qui favorisent liens sociaux et solidarités de proximité. Cela peut se traduire par des expositions, des conférences, mais aussi par une « journée citoyenne » où toute la population participe à des projets décidés collectivement.

En 2024, près de 3000 communes ont participé à cet événement. Afin d'amplifier sa résonance en 2025, les organisations partenaires se sont réunis mardi 17 décembre pour définir de nouvelles modalités d'action, susceptibles de mobiliser davantage élus et population.

Cette réunion a d'abord servi à vérifier le soutien des fédérations de maires pour la réalisation de cette journée. Leur participation est essentielle, car c'est au niveau local que peut s'entretenir l'engagement citoyen : être plus acteur de la vie de la cité, être plus attentif aux autres, développer l'entraide spontanée. En effet, beaucoup de personnes voudraient agir mais ne savent pas comment s'y prendre ou tout simplement ne se



sentent pas autorisés de le faire. De plus, les démarches citoyennes existantes ne sont pas assez valorisées. Enfin, de façon plus générale, le développement des relations intergénérationnelles et interculturelles pour renforcer le vivre-ensemble mérite plus d'attention.

Lors de cette réunion, les représentants du mouvement associatif, dont la participation à la JNCF est essentielle, se sont engagés à mieux mobiliser leurs adhérents et les habitants. Pour y parvenir, ils ont plébiscité la proposition d'Empreintes Citoyennes de mieux structurer la mise en œuvre concrète de l'événement. Il est donc décidé de créer un collectif d'acteurs volontaires, avec pour objectifs de renforcer la promotion médiatique de la JNCF, d'améliorer les outils disponibles sur le site <https://jncf.fr>, de mieux traiter les demandes de participation émanant de communes ou d'associations, de réfléchir à ce qui pourrait renforcer encore les initiatives d'engagement citoyen dans les années futures. Il est demandé à toutes les organisations partenaires de faire parvenir leur candidature pour participer à ce collectif. Cette proposition est également ouverte à quelques représentants de communes ou de départements. ■

QUE FAIRE LE 24 MAI 2025 ?

Voici une liste d'initiatives pouvant être prises pendant la Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité. Bien évidemment, cette liste n'est pas exhaustive.

PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT CITOYEN ET LA FRATERNITE :

- Campagne d'information sur l'importance de l'engagement citoyen.
- Cérémonie de remerciements des bénévoles ayant joué un rôle actif sur les thèmes de la citoyenneté et de la fraternité.
- Débat avec les habitants pour définir des actions communes à mener tout au long de l'année.
- Expositions sur le thème : c'est quoi être citoyen ?
- Concours de clips, de dessins ou d'affiches sur la citoyenneté, la fraternité, l'environnement...
- Création d'un vivier des compétences existant dans la commune
- Boîtes à idées dans tous les quartiers

FAIRE VIVRE LA CITOYENNETE ET LA FRATERNITE CE JOUR-LA :

- Organisation d'une « Journée citoyenne »
(voir le site <https://journeecitoyenne.fr/>)
- Portes-ouvertes des sapeurs-pompiers
- Parcours citoyen
- Organisation de repas de quartier et pique-niques
- Participation active des commerces et des artisans locaux
- Organisations d'événements culturels et sportifs
- Actions autour de la préservation de l'environnement
- Portes-ouvertes dans les établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires
- Vide-jouets, vide greniers

VOUS APPRÉCIEZ LES ASSISES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ?

APPROFONDISSEZ VOS CONNAISSANCES, CONSOLIDEZ VOS COMPÉTENCES

PRENEZ DE LA DISTANCE

PARTICIPEZ AUX FORMATIONS DE L'ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



L'École de la Protection de l'Enfance est une entité de l'Action Sociale, organisme de formation, DNA n°11753620475, certifié Qualiopi.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Des webinaires de 1 jour en distanciel
L'essentiel sans se déplacer

Découvrez l'ensemble des formations pages suivantes

Des séminaires de 2 jours en présentiel ou distanciel
L'essentiel de manière approfondie

Retrouvez aussi toutes ces infos et les modalités d'inscription
sur www.ecoleprotectionenfance.com

WEB

ACCUEIL ET RECUEIL DE LA PAROLE DES ENFANTS VICTIMES

Les principales balises à connaître pour mieux les soutenir

1 JOUR
6 heures

TARIF :
300€

17
DÉCEMBRE
2024

OU

22
MAI
2025

10h00 - 13h00
14h00 - 17h00

Taux de
satisfaction année
précédente :
19/20

◆ Les bases de l'accueil de la parole d'un enfant victime qui se dévoile

Mise en contexte et définition des périmètres respectifs de l'accueil et du recueil de la parole des enfants victimes - Accueillir la parole d'un enfant qui se confie ou se dévoile, qu'est-ce que cela implique pour l'enfant, pour le professionnel qui y est confronté, pour les autres ? Quels enjeux pour l'après ? - Les attitudes à favoriser / Les attitudes à éviter que l'on soit travailleur social, professeur, acteur éducatif, social, médical, judiciaire, pour le bien être de l'enfant comme pour la suite du processus, ...

◆ Les bases du recueil de la parole d'un enfant victime lors d'une audition

L'Intérêt du recueil de la parole : l'audition d'un enfant victime : à quoi ça sert ? - Le process du recueil de la parole : dans quel cadre ? avec quelles techniques, quels outils, quelle posture pour l'enquêteur ?
L'UAPED : genèse et fonctionnement - Le protocole du NICHD : genèse, structure et décryptage - Les points de vigilance pour celui qui recueille la parole et les enseignements à en tirer pour les professionnels qui accompagnent l'enfant en amont et en aval.

Intervenantes : Magalie Carcel, conseillère technique de Service social auprès du DASEN d'Ille-et-Vilaine, adjointe au responsable départemental du service social en faveur des élèves (Education Nationale), formatrice spécialisée notamment sur la problématique de l'accueil de la parole des enfants victimes.

Cécile Peronnet, adjudante de gendarmerie, enquêtrice sur les violences intrafamiliales à la brigade de protection des familles de Rennes menant des auditions d'enfants victimes, formatrice au recueil de la parole.



AVERTISSEMENT : Il ne s'agit pas là de former des professionnels à l'audition des victimes (des formations spécifiques existent pour les enquêteurs chargés de ces auditions). En leur partageant les bases des techniques d'accueil et d'audition des enfants victimes, il s'agit là de sensibiliser les professionnels du champ éducatif, social, médical, judiciaire, aux faux pas à éviter, favoriser les bons réflexes, et leur permettre de mieux soutenir en amont et en aval les enfants qu'ils accompagnent.

WEB

L'ÉVALUATION DU DANGER OU DU RISQUE DE DANGER POUR L'ENFANT

Le référentiel national de la Haute Autorité de Santé (HAS)

1 JOUR
6 heures

TARIF :
300€

6
FÉVRIER
2025

10h00-13h00
14h00-17h00

Taux de
satisfaction année
précédente :
16/20

◆ Quelle méthode et quelle structuration du référentiel ? Quels supports théoriques le soutiennent ?

Présentation globale des différents livrets : Comment l'appréhender pour en faciliter sa compréhension ?
L'appui théorique traversant l'ensemble des livrets et de la boîte à outils : un socle de connaissances probantes.

◆ Comment soutenir l'implémentation de ce référentiel par l'organisation ? Quels objectifs prioritaires ?

Les nouveaux enjeux de la participation de l'enfant, de sa famille, des tiers et des partenaires dans l'évaluation - Soutenir les professionnels, valoriser les compétences internes (livret 1) - Structurer le dispositif (livret 2) - les process et procédures.

◆ Quelle base méthodologique commune d'intervention ? Quelles clés, quels outils ? Quelle posture professionnelle ?

Intervenantes : Catherine Claveau-Milanetto, consultante, spécialiste des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, ancienne cheffe de service et conseillère scientifique à l'Anesm-HAS, et conseillère enfance auprès de la Défenseure des enfants notamment. **Karine Senghor**, directrice générale de l'Action Sociale et de l'École de la Protection de l'Enfance, organisatrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance.



WEB

DROITS ET INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

Une responsabilité de tous et de chacun

1 JOUR
6 heures

TARIF :
300€

11
MARS
2025

10h00-13h00
14h00-17h00

Taux de
satisfaction année
précédente :
16/20

◆ Droits de l'enfant et Intérêt supérieur : de quoi parle-t-on ?

Genèse, définitions, mise en regard théorique de ces concepts avec la boussole des besoins fondamentaux de l'enfant.

◆ En pratique : quelle traduction ?

Pourquoi et comment mieux respecter les droits de l'enfant dans les pratiques professionnelles pour évaluer les situations comme pour accompagner au quotidien, y compris dans un contexte complexe ? Comment s'articulent en pratique droits de l'enfant, intérêt supérieur et besoins fondamentaux de l'enfant. Illustrations concrètes, études de cas.

Intervenantes : Geneviève Avenard, Défenseuse des enfants de 2014 à 2020.
Dr Marie-Paule Martin-Blachais, auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance", directrice scientifique de l'École de la protection de l'enfance.



WEB

LE PPE

Du projet de l'enfant au projet pour l'enfant

1 JOUR
6 heures

TARIF :
300€

13
MARS
2025

10h00-13h00
14h00-17h00

Taux de
satisfaction année
précédente :
18/20

◆ PPE : quel sens ? Quelle finalité ?

◆ Quelles personnes impliquées ? Comment mieux associer l'enfant, la famille, l'entourage ?

◆ Comment le construire : quels freins ? Comment les dépasser ? Quels enjeux en termes de coordination, de coopération et de secret professionnel ?

Intervenants : Nicolas Baron, directeur de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille d'Indre-et-Loire, ancien directeur de la Prévention, de la protection de l'enfant et de la Famille de ce département. **Thierry Arnoux**, formateur, responsable du pôle Formations aux fonctions d'encadrement et de management de l'ites (Brest).



WEB

LIENS D'ATTACHEMENT ET BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT

Les nouveaux paradigmes de la protection de l'enfance

1 JOUR
6 heures

TARIF :
300€

3
AVRIL
2025

10h00-13h00
14h00-17h00

Taux de
satisfaction année
précédente :
16/20

◆ Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance : de quoi parle-t-on ?

Présentation des 7 besoins fondamentaux de l'enfant et focus sur le méta- besoin de sécurité. Quelles exigences en ressort-il pour les care givers et professionnels autour de l'enfant ?

◆ Théorie de l'attachement : mieux comprendre ce qui se joue dans les liens pour mieux évaluer les besoins de l'enfant, les situations, les mesures.

Présentation des notions de base de la théorie de l'attachement pour pouvoir porter un regard nouveau sur les liens qu'ont les enfants avec leur figure d'attachement et l'impact des ces liens sur leur développement et leur bien être.

Intervenantes : Dr Marie-Paule Martin-Blachais, auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance", directrice scientifique de l'École de la protection de l'enfance et **Dr Anne Raynaud**, psychiatre, Fondatrice et directrice générale de l'Institut de la Parentalité.



NOUVEAUTÉS
2025 !

30
JANVIER
2025

10h00-13h00
14h00-17h00

WEB

ADOLESCENTS PROTÉGÉS

Revisiter l'accompagnement en apprenant des neurosciences

1 JOUR
6 heures

TARIF :
300€

- ◆ Que doivent savoir ceux qui éduquent des enfants et adolescents sur les évolutions du cerveau à l'adolescence pour mieux les accompagner dans cette période singulière ?
- ◆ Quelles évolutions cérébrales observe-t-on chez les adolescents ? Quel impact ont-elles sur leurs comportements, la gestion de leurs émotions, l'appréhension des situations, des risques ...
- ◆ Que montrent les neurosciences sur le fonctionnement du système d'attachement à l'adolescence ?
- ◆ Quelle traduction en termes de besoins ? Quels enseignements en tirer pour mieux les soutenir ?

Intervenant : Mathieu Cassotti, professeur en psychologie du développement à l'institut de psychologie de l'Université de Paris Cité, co-auteur de "C'est pas moi c'est mon cerveau" (ed. Nathan).



Avertissement : l'intervenant, chercheur en neurosciences, expliquera avec une pédagogie adaptée au public les connaissances que livrent les neurosciences sur le développement du cerveau des adolescents, son impact sur leurs comportements, et les enseignements qui peuvent en être tirés pour les adultes à leurs côtés. Mais l'intervenant n'est pas formateur sur la relation éducative ou la protection de l'enfance. Son propos sera enrichi sur ce volet des échanges avec le public et avec le grand témoin présent.

WEB

CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Principaux repères et réponses à vos questions

1 JOUR
6 heures

TARIF :
300€

27
MARS
2025

10h00-13h00
14h00-17h00

>> Comprendre l'environnement institutionnel et juridique de vos interventions quand vous n'avez pas suivi de formation sur ces points. Ce webinaire est conçu pour, qu'au-delà des connaissances de base délivrées, la formatrice réponde à vos questions sur des points, qui faute de connaissance suffisante, freinent votre action.

- ◆ Bref historique et organisation actuelle de la protection de l'enfance
- ◆ Sources textuelles et apports des dernières lois sur la protection de l'enfance (2007, 2016, 2022...)
- ◆ Focus sur l'autorité parentale : définition, délégation, retrait...

Intervenante : Flore Capelier, Docteur en droit public, spécialiste des politiques sociales et médico-sociales, auteur de "comprendre la protection de l'enfance", Dunod, 2015.



WEB

OUTILS POUR LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ : DU QUÉBEC À LA FRANCE

2 après-midi
6 heures

TARIF :
300€

27 ET 28
MAI
2025

Format spécial
2 demies
journées
14h00-17h00

◆ **Mise en contexte** : Au Québec, depuis plus de trente ans, chercheurs et professionnels de la protection de l'enfance développent des outils de soutien de la parentalité. Ces outils ont plusieurs visées, notamment : Evaluer et soutenir l'engagement parental ; Améliorer la sécurité affective de l'enfant en favorisant le développement de la sensibilité parentale à ses besoins ; Aider les enfants qui ont subi des négligences et/ou des abus à réguler leurs émotions et développer leurs compétences.

◆ Focus sur l'intervention relationnelle (IR), les conversations dirigées et la rétroaction vidéo, développées par l'équipe du Pr George Tarabulsy auprès de familles en situations de négligence. NB : l'IR est aussi utilisée pour soutenir les familles d'accueil.

◆ Focus sur l'implémentation en France de l'Intervention relationnelle par une équipe de chercheurs français et québécois.

George Tarabulsy, professeur titulaire à l'École de psychologie de l'Université de Laval au Québec et directeur scientifique du Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles.

Camille Danner-Touati, maître de conférences en psychologie du développement, chercheuse, laboratoire clipsyd, université de Paris-Nanterre.

Philippe Fabry, sociologue, formateur, membre du CA du Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale (CNAHES).

Les séminaires

2 jours

EN PRÉSENTIEL À PARIS OU EN DISTANCIEL AU CHOIX

VOUS VOULEZ APPROFONDIR D'AVANTAGE ? VOUS PRÉFÉREZ LE PRÉSENTIEL ?

DANS CE CAS INSCRIVEZ-VOUS AUX SÉMINAIRES DE 2 JOURS

LISTE DES SÉMINAIRES DE 2 JOURS >> Programme détaillé et bulletin d'inscription sur : www.ecoleprotectionenfance.com

Besoins fondamentaux et théorie de l'attachement : le nouveau paradigme de la protection de l'enfance

**3 ET 4 DÉCEMBRE
2024**

INTERVENANTES :

- ▶ **D^r Marie Paule Martin Blachais**, directrice scientifique de l'École de la Protection de l'Enfance, auteure du rapport sur "Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance", ancienne directrice générale du GIP Enfance en danger notamment.
- ▶ **D^r Anne Raynaud**, psychiatre adultes-enfants, fondatrice de l'Institut de la parentalité, spécialiste de la théorie de l'attachement.

L'évaluation en protection de l'enfance - Focus sur le référentiel HAS

**21 ET 22 JANVIER
2025**

INTERVENANTES :

- ▶ **Isabelle Casals**, psychologue clinicienne, directrice de la Structure Educative Pédagogique et Thérapeutique de transition (SEPT) "Les pleiades", Sauvegarde du Rhône.
- ▶ **Catherine Claveau-Milanetto**, consultante en droits de l'enfant et protection de l'enfance, ancienne conseillère enfance chez le Défenseur des droits, ancienne cheffe de service à l'ANESM-HAS.

Le travail avec l'enfant, les familles et les proches : enjeux et méthodes

**18 ET 19 FÉVRIER
2025**

INTERVENANTS :

- ▶ **Gaëlle Castrec**, chargée de mission à l'Observatoire national de protection de l'enfance (ONPE).
- ▶ **Philippe Fabry**, sociologue, consultant, formateur, membre du CA du Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale (CNAHES) et de l'association pour l'histoire de la protection judiciaire des mineurs (AHPJM).

**Parcours en protection de l'enfance :
enjeux et outils pour mieux les construire**

18 ET 19 MARS 2025

INTERVENANTS :

- ▶ **Nicolas Baron**, directeur de l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille d'Indre-et-Loire, ancien directeur de la Prévention et de la Protection de l'enfant et de la famille du Département d'Indre-et-Loire.
- ▶ **Ludovic Jamet**, Directeur adjoint Ressources et Développement Direction Enfance Famille du département de Seine-Maritime.
- ▶ **Diodio Metro**, présidente de Adepape 95.

Le risque comme continuum de la protection de l'enfance

15 ET 16 AVRIL 2025

INTERVENANTS :

- ▶ **Jean-Guy Hemon**, directeur général de la Sauvegarde 56.
- ▶ **Muriel Crebassa**, magistrate, 1^{ère} vice-présidente et coordonnatrice du Tribunal pour enfants de Versailles.

Programmes détaillés, modalités d'évaluation, tarifs et conditions d'inscription : www.ecoleprotectionenfance.com

UN NOUVEL OUVRAGE INDISPENSABLE SUR LA QUESTION DU DÉLAISSEMENT PARENTAL

En France, un enfant peut être placé « provisoirement » pendant 18 ans. Par principe, un retour en famille doit rester possible. C'est ainsi que l'on fabrique des « enfants de l'ASE ».

Cette culture du placement durablement provisoire a pour corollaire un délaissement parental massif, révélé par la première grande enquête française sur le devenir des enfants placés (ELAP) : un jeune majeur sur deux dit ne pas pouvoir être aidé par ses parents, presque un sur quatre ne les voit plus.

Comment comprendre l'invisibilisation de ce fait social? Nous verrons que cela tient à ce que le délaissement est mal défini,

confondu légalement avec l'abandon. Or un enfant peut être délaissé tout en vivant avec ses parents.

Délaissement et abandon ont des degrés, auxquels peuvent répondre des degrés de « confiage » ou d'adoption. Cela suppose d'accepter une pluriparentalité et de reconnaître légalement - comme dans le reste de l'Europe - la parentalité d'accueil. Un autre but de ce livre est de montrer qu'il est possible de prévenir le délaissement en évaluant et en soutenant mieux la relation parent-enfant pendant un placement.



PHILIPPE FABRY est formateur en travail social et docteur en sciences de l'éducation et de la formation (Université de Nanterre, équipe EFIS) et spécialiste de cette question.



Toute l'équipe du *Jas* vous présente
ses meilleurs vœux pour l'année 2025

LE JAS

LE JOURNAL
DES ACTEURS
SOCIAUX

www.lejas.com

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX S'ATTACHE À :

- promouvoir une vision de l'action sociale fondée sur des valeurs d'empathie et de responsabilité, en s'appuyant sur une présentation sans concession de l'actualité et de l'évolution des problématiques sociales ;
- diffuser des analyses sous forme de dossiers, d'enquêtes ou d'expériences pour améliorer les connaissances stratégiques et opérationnelles sur l'ensemble des champs du secteur social ;
- valoriser tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, contribuer au décroisement des cultures et des pratiques afin de promouvoir le passage d'une action sociale réparatrice au développement social ;
- proposer une réflexion responsable et critique sur le sens et l'économie de l'action sociale et sociétale...

Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au Jas !

■ Oui, je m'abonne pour 1 an au *Journal des Acteurs*

Je règle par : Chèque ci-joint à l'ordre du *Journal des Acteurs Sociaux* Virement bancaire à réception de facture

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

Email :

Téléphone :

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

Email :

Téléphone :

Journal des Acteurs Sociaux - 11 bis, rue de la Planche - 75007 Paris
Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax. : 01 53 10 24 19 - www.lejas.com

XVIII^E ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

LE GRAND REX - PARIS | 19 & 20 JUIN 2025



EN PRÉSENTIEL & EN DISTANCIEL

Liens d'attachement

la sécurité affective à tout prix



ORGANISÉES PAR L'ACTION SOCIALE
EN COLLABORATION AVEC LA VILLE DE PARIS
ET LES PARTENAIRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

L'ACTION SOCIALE
ÉVÉNEMENTIEL · FORMATION · ÉDITION



Renseignements et pré-inscriptions : www.assisesprotectionenfance.fr